



ÉLABORATION D'UN PERIMETRE DE SAUVEGARDE POUR LA COMMUNE D'ANNEMASSE

Rapport de justification du périmètre

Novembre 2023

1. CONTEXTE DE L'INTERVENTION & CADRE RÉGLEMENTAIRE

1.1 Contexte de l'intervention

Le commerce est avant tout une affaire de commerçants, mais les pouvoirs publics doivent désormais mettre en œuvre des stratégies de territoires et organiser cette fonction économique comme ils organisent depuis bien longtemps l'habitat, les zones d'activités, les transports ou les équipements.

Il s'agit alors de trouver la bonne place et le bon rôle pour chaque forme de commerce - le centre-ville, les quartiers et la périphérie - dans l'armature économique du territoire, sans stigmatiser ou opposer une forme de commerce par rapport à une autre, et ce dans une recherche permanente de diversité et de complémentarité.

Il faut surtout actionner aujourd'hui TOUS les leviers, depuis la stratégie et l'observation dynamique du commerce et des politiques publiques engagées, jusqu'à des interventions très opérationnelles sur du foncier ou des espaces publics, ou via l'accompagnement individuel et collectif des entreprises.

Une des étapes incontournables des stratégies de dynamisation des centralités reste leur traduction en orientations réglementaires et notamment la capacité à intervenir sur les cessions de fonds de commerce en s'appuyant sur un périmètre de sauvegarde.

L'étude de diagnostic réalisée par AID en 2022 dans le cadre de la révision du PLU a mise en évidence des éléments de contexte nécessaires pour orienter la stratégie commerciale à mettre en place dans la commune d'Annemasse :

- La croissance démographique de la commune est en hausse depuis plusieurs années (+1.1% en 5 ans). Cette tendance montre l'attractivité du territoire liée au cadre de vie et à sa proximité avec la Suisse (Grand Genève).
- La difficulté à anticiper les mutations de commerces avec l'augmentation de la vacance commerciale sur certains secteurs stratégiques (14% de locaux vacants contre une moyenne nationale de 12%).
- La forte représentation des services non commerciaux, qui concernent en majorité les banques et les agences immobilières (16% de l'offre du centre-ville), situés sur des linéaires premium (rue et avenue de la Gare) et qui fragilisent davantage la structure du centre-ville.
- Un taux de commercialité relativement faible (63% contre une moyenne nationale de 72%). Le taux de commercialité est un indicateur qui permet de mesurer la vitalité d'une armature commerciale au regard de la diversité de l'offre qui génère le plus de flux réguliers, à savoir les commerces de proximité et les commerces de destination. Ces activités restent tout particulièrement importantes pour conserver un centre-ville

attractif et équilibré, répondant aux attentes spécifiques des différentes cibles de clientèle : habitants, actifs, visiteurs et des personnes de passage.

- La difficulté à maîtriser les loyers de certains linéaires commerciaux impliquant la délocalisation de certains commerces de destination hors du parcours marchand.

Ainsi la commune d'Annemasse a souhaité mesurer avec précision les enjeux de maintien des équilibres de l'économie de proximité dans son centre-ville afin de motiver l'instauration d'un ou de plusieurs périmètres de sauvegarde pour la mise en œuvre du droit de préemption des fonds artisanaux, des fonds de commerce et des baux commerciaux.

Ce rapport d'étude vise en ce sens à répondre à plusieurs objectifs :

- Dresser un état des lieux de la situation du commerce et de l'artisanat de la commune d'Annemasse, dans son contexte concurrentiel,
- Indiquer les évolutions de mutations de commerce entre les repérages de 2022 et de 2023 réalisés par AID,
- Analyser la clientèle et les comportements d'achats prospectifs des différentes cibles de consommateurs,
- Dégager une expertise et des enjeux spatialisés,
- Evaluer la nécessité de mettre en place un (des) périmètre(s) de sauvegarde et le cas échéant proposer ce (ces) périmètre(s) sur lequel (lesquels) pourra être exercé le droit de préemption des fonds artisanaux, des fonds de commerce et des baux commerciaux.

1.2 Cadre règlementaire

Toute cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux intervenant dans le périmètre de sauvegarde du commerce de proximité, délimité par délibération du conseil municipal, peut faire l'objet d'un droit de préemption de la commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), c'est-à-dire du droit de l'acheter en priorité pour le rétrocéder à un commerçant ou un artisan, dans le but de préserver la diversité et à promouvoir le développement de l'activité commerciale et artisanale dans le périmètre concerné - art. 58 de la loi du 02 août 2005, modifié par la loi du 18 juin 2014.

Biens concernés

Les biens susceptibles d'être préemptés dans le cadre de la procédure de droit de préemption commercial sont les suivants :

- Fonds artisanaux,
- Fonds de commerce,
- Baux commerciaux,
- Terrains portant, ou destinés à accueillir, des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 m² et 1 000 m².

Le droit de préemption commercial ne concerne pas les murs attachés au fonds de commerce ou artisanal dont la préemption est envisagée. En cas de cession simultanée des murs et du fonds, l'acquisition des murs relève du droit de préemption urbain.

Enfin, la préemption du fonds de commerce d'un débit de boissons ou d'un restaurant ne peut pas inclure la licence d'exploitation, notamment la licence IV, qui constitue un bien meuble non soumis au droit de préemption.

Délimitation du périmètre de sauvegarde

La procédure de droit de préemption commercial suppose au préalable la délimitation de périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, dont l'étendue, le contour ou la superficie sont laissés à la libre appréciation du conseil municipal. Il peut s'agir uniquement par exemple du centre-ville, de certains quartiers ou de certaines rues.

Avant son adoption, le projet de délibération doit être soumis à l'avis de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) et à la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) dans le ressort desquelles se trouve la commune. Les chambres consulaires ont 2 mois pour faire part de leurs observations. Au-delà de ce délai, leur avis est considéré comme favorable.

Une fois adoptée, la délibération du conseil municipal délimitant le périmètre de sauvegarde doit faire l'objet de mesures de publicité et d'information, notamment par un affichage en mairie pendant 1 mois et par une insertion dans 2 journaux diffusés dans le département.

Le périmètre de sauvegarde sera annexé au PLU en vigueur de la commune.

Déclaration préalable

Avant de vendre un fonds artisanal, un fonds de commerce ou de céder un bail commercial, situé dans le périmètre de sauvegarde des commerces de proximité, le cédant doit en faire la déclaration à la commune.

Cette déclaration, accompagnée du bail commercial, doit mentionner les informations suivantes :

- Le prix et les conditions de la cession envisagée,
- L'activité de l'acquéreur pressenti,
- Le nombre de salariés du cédant et la nature de leur contrat de travail,
- Le chiffre d'affaires réalisé par le cédant.

La déclaration préalable est obligatoire sous peine de nullité de la vente (prescrite au bout de 5 ans après la cession).

Préemption de la commune

Lorsque la commune fait partie d'un EPCI y ayant vocation, elle peut, en accord avec cet établissement, lui déléguer tout ou partie de ses compétences. La commune ou l'EPCI délégataire peuvent également déléguer leur droit de préemption commercial à d'autres structures.

Le droit de préemption commercial peut ainsi être exercé par :

- La commune,
- Un EPCI dont elle fait partie,
- Un établissement public,
- Une société d'économie mixte (SEM),
- Le concessionnaire d'une opération d'aménagement.

Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire.

Lorsque la commune a délégué son droit de préemption, le maire transmet la déclaration d'intention d'aliéner au délégataire. Dans le cas où le délégataire est un EPCI ayant lui-même délégué ce droit, son président transmet à son tour la déclaration à son délégataire.

Le maire, ou son délégataire, dispose de 2 mois pour exercer éventuellement le droit de préemption au profit de la commune ou de l'établissement délégataire, ou y renoncer.

Le silence équivaut à renonciation d'acheter le commerce.

Le cédant peut alors réaliser la vente aux conditions figurant dans sa déclaration.

Rétrocession du commerce

Le maire, ou son délégataire, ayant mis en œuvre son droit de préemption doit, dans un délai de 2 ans, effectuer la rétrocession du fonds de commerce, du fonds artisanal, du bail commercial ou du terrain, au profit d'un commerçant ou d'un artisan exerçant une activité préservant la diversité (ou le développement) des activités dans le périmètre concerné.

Pendant ce délai de revente, la commune peut mettre le fonds artisanal ou de commerce en location-gérance afin de le maintenir en activité. Dans ce cas, le délai de rétrocession peut être porté à 3 ans.

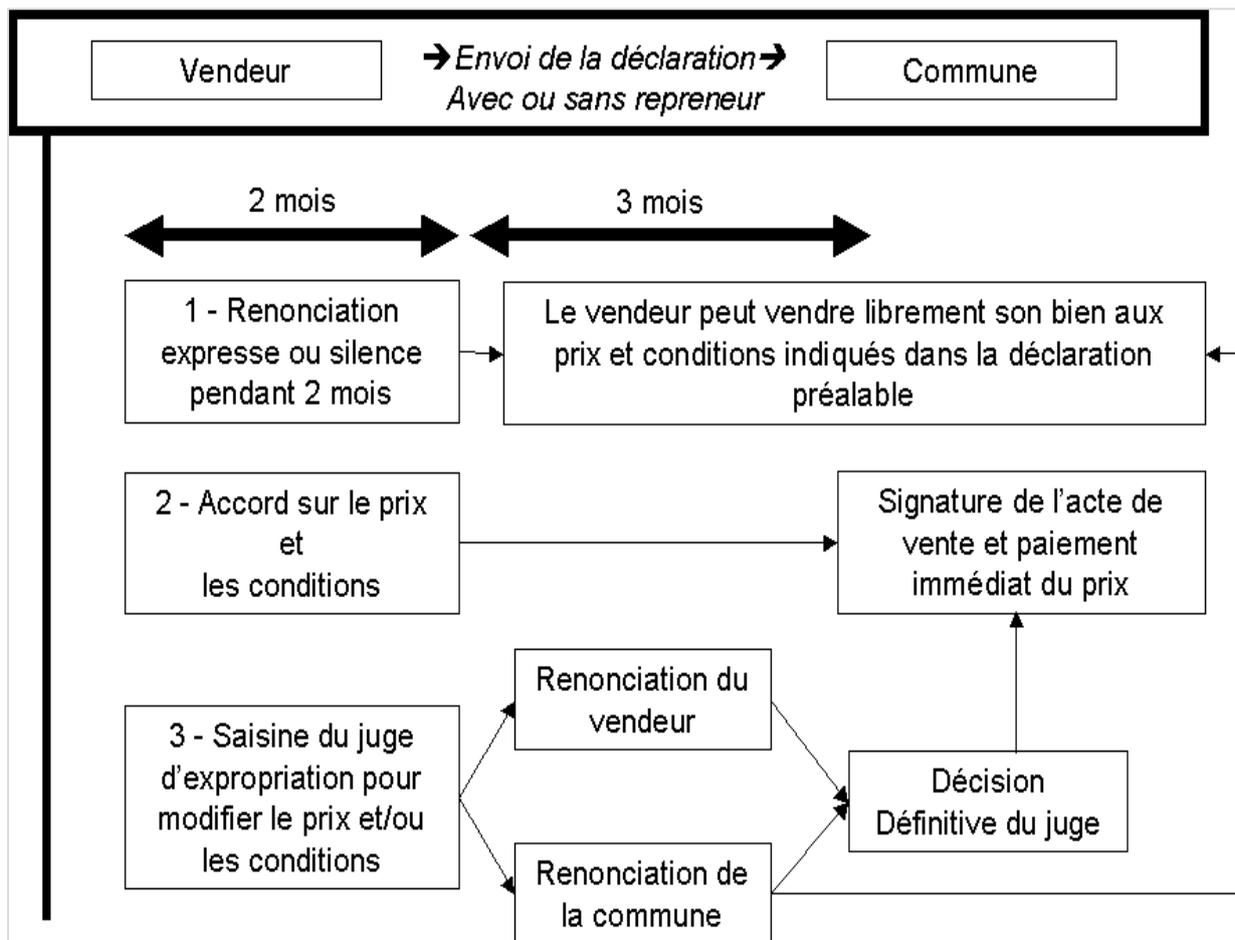
Avant toute décision de rétrocession, le maire doit, dans le mois suivant la signature de l'acte, afficher en mairie pendant 15 jours, un avis de rétrocession : appel à candidatures, description du fonds, du bail ou du terrain, prix proposé et cahier des charges, notamment.

La rétrocession est autorisée par délibération du conseil municipal qui en fixe les conditions et justifie le choix du cessionnaire. Un état des lieux est nécessaire avant tout transfert du droit au bail.

Dans le cas où le droit de préemption a été délégué, le délégataire transmet l'avis de rétrocession au maire qui en assure la publicité.

En cas de préemption d'un bail commercial, le bailleur, dont l'accord est obligatoire, peut s'opposer au projet de rétrocession en saisissant en référé le président du Tribunal de Grande Instance.

Synthèse de la procédure de préemption :



2. CONTEXTE LOCAL ET ENVIRONNEMENT MARCHAND

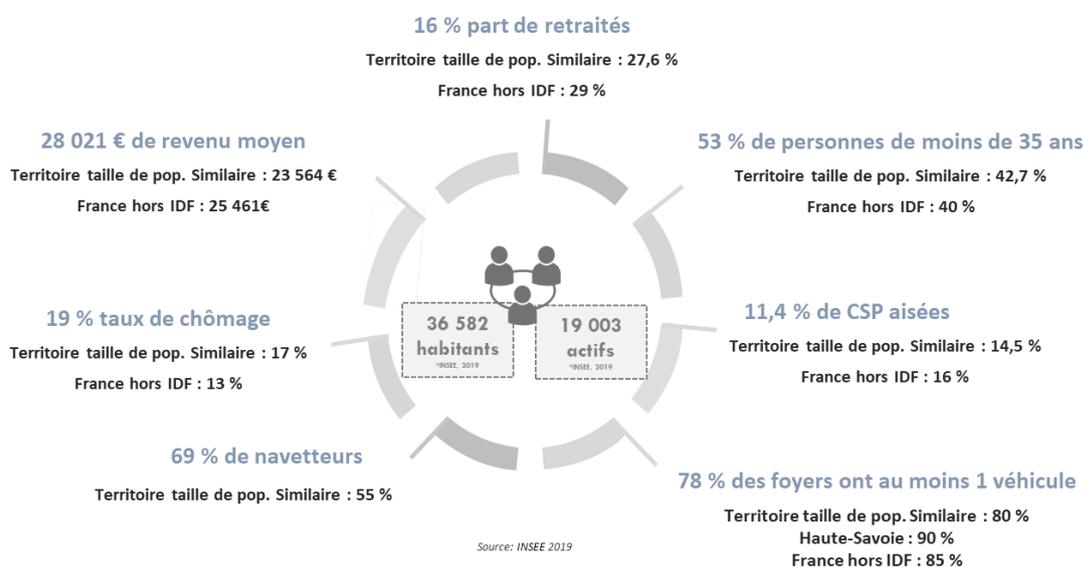
2.1 Profil sociologique de la clientèle

La commune d'Annemasse s'inscrit dans une dynamique positive et favorable à la consommation au regard de sa zone de chalandise large. Elle compte plus de 35 000 habitants et sa croissance démographique est en constante évolution (+1,1 % entre 2016 et 2021).

La particularité d'Annemasse est notamment l'important écart entre les différentes classes sociales induisant des modes de consommations différents :

- Le territoire est dynamique et plutôt jeune puisque la part des moins de 35 ans est de 53 % (contre 42,7% pour des territoires de taille de population similaire).
- La part des catégories socioprofessionnelles supérieures¹ représente 11,4 % des catégories socioprofessionnelles hors retraités, contre 14,5 % pour des territoires similaires.
- Le revenu moyen de la population est supérieur à la moyenne nationale (respectivement 28 021 euros contre 25 461 euros).

Malgré la faiblesse de l'indicateur de concentration de l'emploi² (85 emplois à Annemasse pour 100 actifs ayant un emploi résidant à Annemasse – ce qui démontre qu'Annemasse n'est pas un bassin d'emplois pour les actifs qui habitent la commune, mais davantage pour les communes voisines) et l'important taux de navetteurs (69%) effectuant des déplacements pendulaires réguliers vers la Suisse principalement, la majorité des dépenses s'effectue à Annemasse. Toutefois, ces actifs sont susceptibles de privilégier l'achat dans des commerces situés sur leurs trajets (commerce d'opportunité de flux ou zone commerciale).



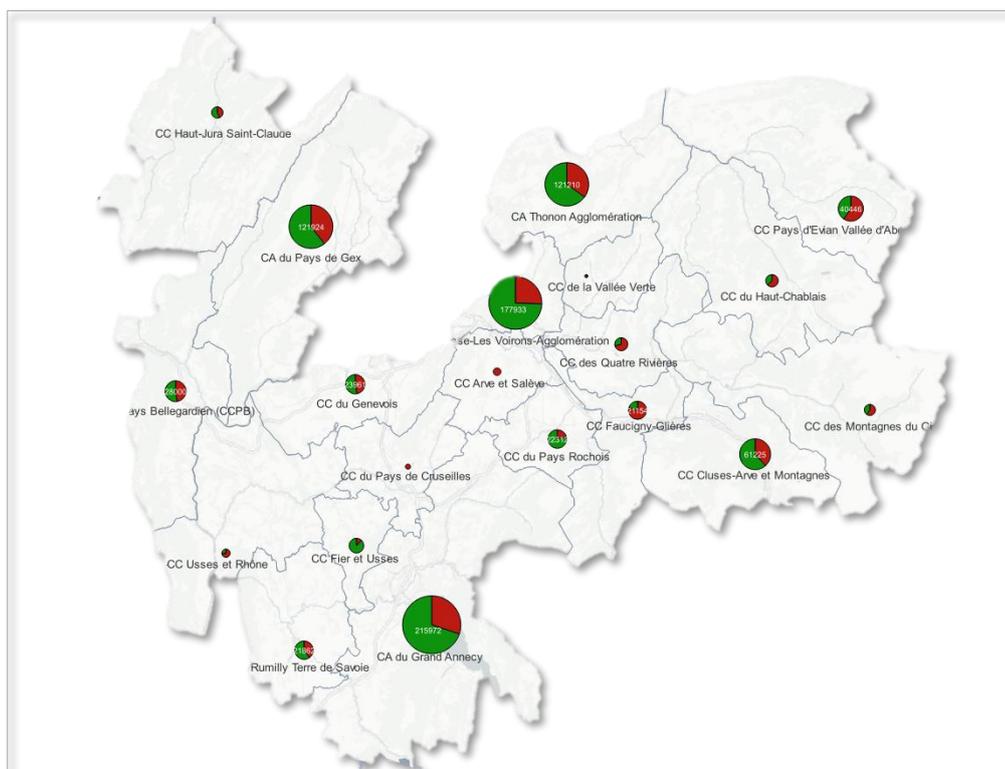
Analyse des profils socio-démographiques des habitants d'Annemasse

Source : INSEE 2019, traitement AID

¹ CSP+ : artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, prof. Int. Sup.

² L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

2.2 Environnement concurrentiel



Répartition de l'offre commerciale concurrente (+300 m²)

Source : AID, traitement de données LSA Expert et Panorama 2021

La commune d'Annemasse se situe au sein de la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les-Voirons, comprise dans le Grand Genève. La communauté d'agglomération compte près de 178 000 m² de surfaces commerciales de plus de 300 m².

La commune s'insère au cœur d'un environnement concurrentiel assez dense en GMS (grandes et moyennes surfaces de plus de 300 m²) constitué de différentes polarités commerciales :

- Plus de 500 000 m² de surfaces de plus de 1 000 m² côté Suisse
- Plus de 200 000 m² sur le Grand Annecy
- Plus de 120 000 m² sur l'agglomération de Thonon et sur le Pays de Gex

Pourtant, l'évasion commerciale est relativement faible, et à l'inverse Annemasse capte une grande partie des dépenses commercialisables des ménages du Grand Genève ce qui engendre une densité commerciale largement supérieure à la moyenne française, notamment sur les secteurs non alimentaire (1 278 m² pour 1 000 habitants à Annemasse contre 648 m² en France) et alimentaire (605 m² pour 1 000 habitants à Annemasse contre 309 m² en France).

La commune d'Annemasse comprend environ 64 000 m² de grandes et moyennes surfaces qui se décomposent en :

- 21 300 m² de surfaces alimentaires. La présence des magasins Géant Casino, Carrefour Market, Aldi, Lidl au sein de la commune limite de ce fait l'évasion commerciale. Compte tenu de leur localisation, les synergies et l'effet locomotive entre ces points de vente et le centre-ville restent toutefois très limités. Annemasse compte malgré tout plusieurs supérettes en centralité (Monoprix, Carrefour City, Franprix,...)
- 10 790 m² de surfaces d'équipement de la personne, dont la majorité des locomotives se trouve sur le parcours marchand en centralité avec des enseignes de grande notoriété (Lacoste, Tommy Hilfiger, La Canadienne, Superdry, Burton of London...) et des enseignes nationales (H&M, Promod, Mango...).
- 13 680 m² de surfaces d'équipement de la maison dont la majorité se trouve sur la zone commerciale du Mont Blanc avec la présence des magasins de literie et d'ameublement.
- 13 264 m² de surfaces de bricolage et jardinage
- 7 299 m² de surfaces de culture loisirs

Par son offre dense, variée et sa position géographiquement proche de la Suisse, la commune d'Annemasse répond aussi bien aux achats courants du quotidien qu'aux achats occasionnels ou de destination.

2.3 Générateurs de flux



Les générateurs de flux sur le centre-ville d'Annemasse

Source : repérage AID, 2023

Annemasse est une commune qui concentre un nombre élevé de générateurs de flux de clientèle constituant un atout pour le commerce local : établissements scolaires, mairie, bureau de poste, bibliothèques, équipements sportifs etc. La nature des générateurs présents est par ailleurs très diverse ce qui permet au centre-ville d'être fréquenté par une clientèle variée sur plusieurs segments de temporalité. Ces différents générateurs de flux assurent donc au commerce d'Annemasse un flux régulier et significatif de clients permettant de renforcer et de diversifier le potentiel client.

Le centre-ville est par ailleurs facilement accessible :

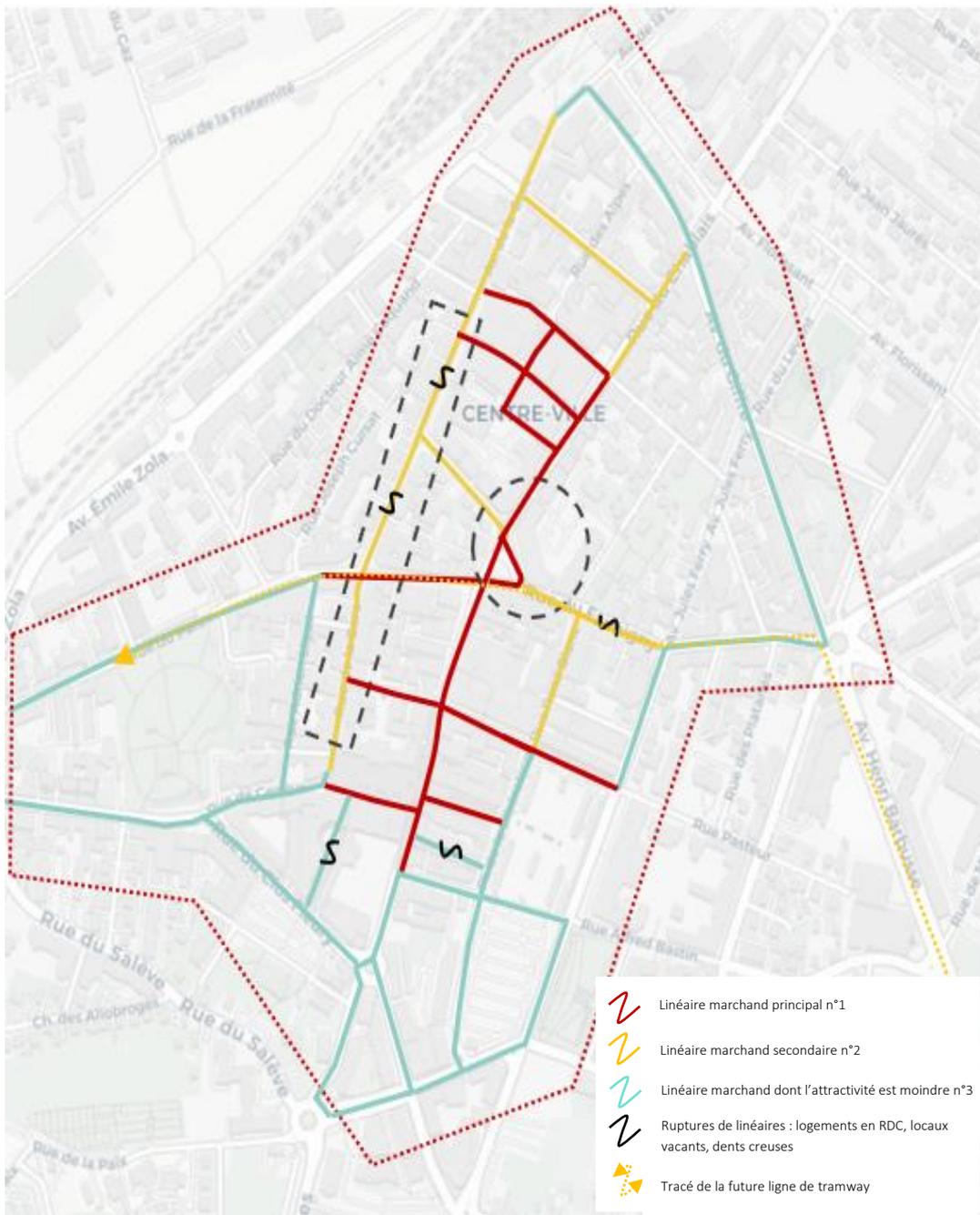
- En voiture, avec une bonne capacité de stationnement comportant de grands parkings à proximité (Parkings Clos Fleury, Place des Marchés, Hôtel de Ville / Montessuit, Libération, Chablais Parc...)
- En train / tram, avec la gare à 5 min à pied, qui relie les centres-villes d'Annemasse et de Genève
- En transports en commun avec des bus réguliers qui desservent les quartiers de proximité

2.4 Parcours marchand

Le centre-ville d'Annemasse se caractérise par un linéaire marchand principal qui correspond à la plus forte densité de commerces autour des rues du Commerce, du Chablais, des Vétérans, des Voirons, des avenues Pasteur, de la République, des places de l'Hôtel de Ville et Deffaugt et de Chablais Parc. Le reste du centre-ville comprend des linéaires marchands secondaires, à plus faible commercialité.

Bien que le cœur de ville présente une offre commerciale compacte favorable à la déambulation, le parcours marchand global est difficilement lisible, très étendu et discontinu sur certaines portions (franges du centre-ville historique d'Annemasse). Des rues perdent leurs vocations commerciales ou se tertiarisent (ex. rue et avenue de la Gare, rue du Mont Blanc). De plus, plusieurs nouveaux immeubles comportant des rez-de-chaussée actifs s'implantent aux extrémités du périmètre du centre-ville et favorisent ainsi la délocalisation de nouveaux commerces hors des linéaires principaux.

Par ailleurs, les projets d'aménagement en cours dans le centre-ville d'Annemasse (piétonnisation, prolongement de la ligne de tramway) vont avoir un impact sur le parcours marchand. En effet, des rues à fort potentiel vont être impactées par des travaux conséquents alors qu'elles présentent déjà un taux de vacance commercial élevé (rue du Faucigny, rue du Parc...).



Analyse du parcours marchand du centre-ville d'Annemasse
 Source : Repérage terrain, Août 2023

Synthèse

L'étude du contexte local et de l'environnement marchand de la commune d'Annemasse met en avant :

À propos des caractéristiques sociodémographiques de la clientèle annemassienne

- Un contexte sociodémographique favorable au développement commercial de la commune : une croissance démographique positive, une part importante de jeunes ménages, un revenu moyen des ménages plus important que la moyenne française.
- Cependant, le contexte transfrontalier engendre des écarts sociodémographiques importants, notamment en termes de revenus, ce qui nécessite de rendre accessible une offre marchande variée à la fois en gamme et en type.

À propos de l'environnement concurrentiel :

- Un environnement concurrentiel dense du fait de la proximité des polarités commerciales de Genève et d'Annecy
- Une évasion commerciale toutefois limitée par la présence de locomotives et de magasins de grande notoriété sur la commune
- Un rayonnement des commerces et services sur le Grand Genève, renforcé par la consommation de ménages suisses à Annemasse

À propos des générateurs de flux et de l'accessibilité :

- L'ensemble des polarités sont facilement accessibles (voiture, train, transports en commun) et concentrent un nombre important de générateurs de flux (équipements publics, administratifs...)

À propos du parcours marchand :

- Un linéaire marchand principal avec une forte densité de commerces concentré sur le cœur de ville
- Un linéaire marchand secondaire qui s'étend sur le reste du centre-ville et à plus faible commercialité (ex. locaux vacants, activité de services, etc.)

3. ANALYSE DE L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 Le fonctionnement commercial d'Annemasse

Annemasse compte environ 800 activités commerciales et de services recensées sur l'ensemble de la commune, dont 585 commerces se trouvant sur le périmètre du centre-ville (données issues du relevé terrain effectué en septembre 2022, puis réactualisé en juillet 2023).

Le centre-ville

L'offre est diversifiée et répond aux attentes de la clientèle locale pour les achats du quotidien. Les commerces alimentaires et non alimentaires (équipement de la personne et de la maison) se situent principalement dans le centre-ville historique (rue du commerce, avenue de la république, Chablais Parc...). L'offre de restauration et de café est significative, puisqu'elle représente 17% du total. L'offre de services marchands est également variée et complète par rapport à la taille de la zone de chalandise. Le taux de services reste élevé, dont les activités sont souvent situées sur des emplacements stratégiques, comme sur la place de l'Hôtel de Ville ainsi que la rue et l'avenue de la Gare.

Plusieurs risques observés :

- 7% sont des commerces alimentaires, dont 4% sont orientés sur de l'alimentation communautaire ou spécifique.
- 1/4 des cellules commerciales est occupé par des services commerciaux et non commerciaux.
- 15% sont des commerces de type CHR (café, hôtel, restaurant), dont 8% concernent de la restauration rapide ou de la vente à emporter.
- 36 locaux ont été identifiés comme vacants, dont 16 sont neufs à commercialiser.

La commune doit donc mener des actions afin de diversifier l'offre commerciale en matière de restauration/café ou de commerces de bouche et favoriser l'implantation d'une offre plus expérimentale (concept-store, pop-up éphémère, culture-loisirs) afin d'enrayer l'essor d'activités de services et d'attirer une clientèle nouvelle.

Les polarités de quartiers

L'offre commerciale présente dans les quartiers périphériques permet d'assurer le maintien des services de proximité. Elle comprend des activités alimentaires (boulangeries, superettes, boucheries...) ainsi que des bars/café et des bureaux de tabac pour les polarités du Perrier et de Château Rouge. Chacune des polarités est facile d'accès et connectée avec son environnement urbain. De plus, quelques places de stationnement viennent compléter cette offre.

Plusieurs risques observés :

- Le pôle du quartier du Perrier connaît une diminution de son activité (avec 2 changements de destination et un taux de vacance qui a légèrement augmenté sur les dernières années).
- Le pôle du quartier de Château Rouge s'étend sur la route de Bonneville (route départementale) et l'offre devient discontinue et étendue.
- L'offre des quartiers du Livron et de Romagny est moins dense et complète que celle des quartiers du Perrier et de Château Rouge.

La commune doit donc mener des actions afin de préserver un écosystème commercial dynamique en cœur de ces quartiers qui permet de répondre aux besoins du quotidien.

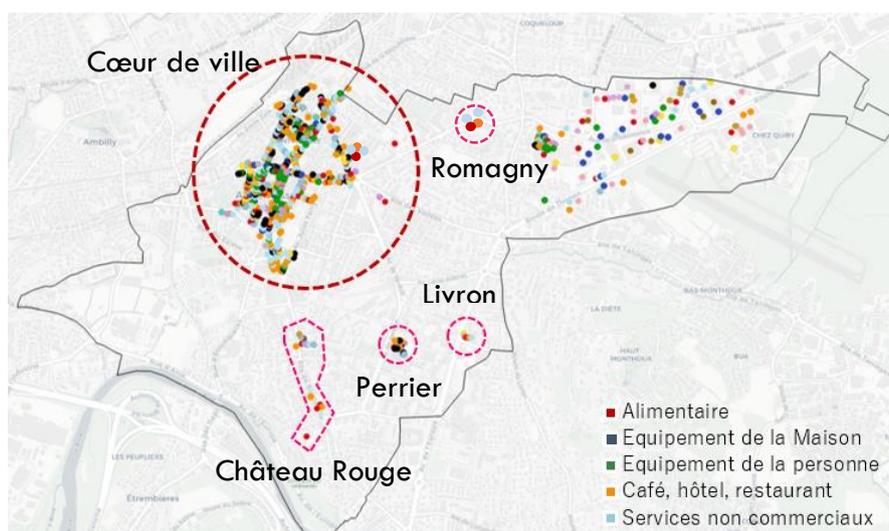
L'activité non sédentaire

La commune d'Annemasse organise trois marchés hebdomadaires : deux marchés ont lieu sur la place de la Libération (mardi et vendredi) et un marché est organisé sur la place du Jumelage en plein cœur du quartier du Perrier (mercredi).

En moyenne, les deux marchés du centre-ville comptabilisent plus d'une centaine d'étals où l'offre est principalement dédiée à l'alimentaire (boucher, traiteur, primeur, fromager, poissonnier etc.), mais on y retrouve également une offre non-alimentaire. Du fait de sa large offre, le marché d'Annemasse rayonne largement sur les communes des alentours.

Les marchés situés sur la place de la Libération s'intègrent dans la continuité du parcours marchand ce qui permet de générer des flux supplémentaires sur les commerces sédentaires du cœur de ville.

3.2 Les secteurs d'étude



Structuration de l'offre commerciale par secteur

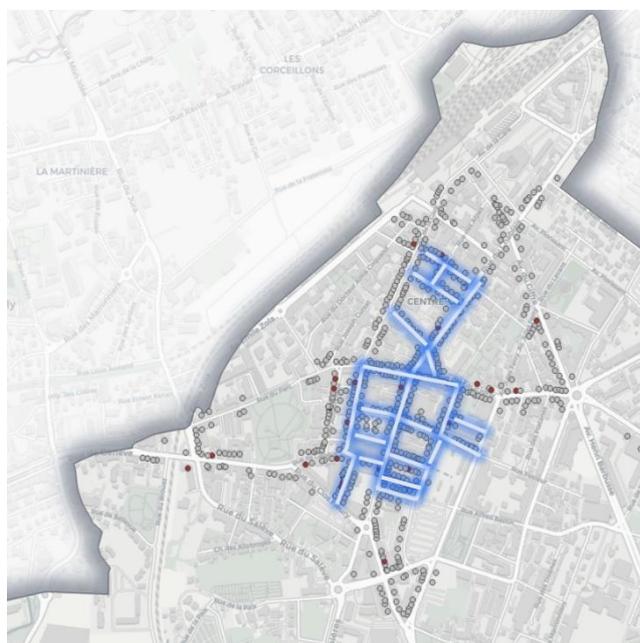
Source : Repérage terrain AID – juillet 2023

La commune d'Annemasse présente plusieurs dynamiques selon les rues étudiées. Ainsi, l'analyse sera détaillée en 4 secteurs :

- Le secteur du cœur de ville intégrant notamment les rues commerçantes ciblées dans le cadre du projet de la piétonnisation ainsi que Chablais Parc.
- Le secteur du centre-ville élargi, qui comprend certaines rues commerçantes historiques ainsi que des rues adjacentes un peu moins commerçantes et présentant plus de fragilités.
- Le secteur de la gare qui est un secteur en pleine mutation avec les projets liés à la ZAC Etoile Annemasse-Genève.
- Les secteurs de polarités de quartier (Livron, Perrier, Romagny et Château Rouge) qui recensent l'ensemble des offres de proximité sur chaque quartier.

3.2.1 Le secteur du cœur de ville :

Liste des rues concernées :

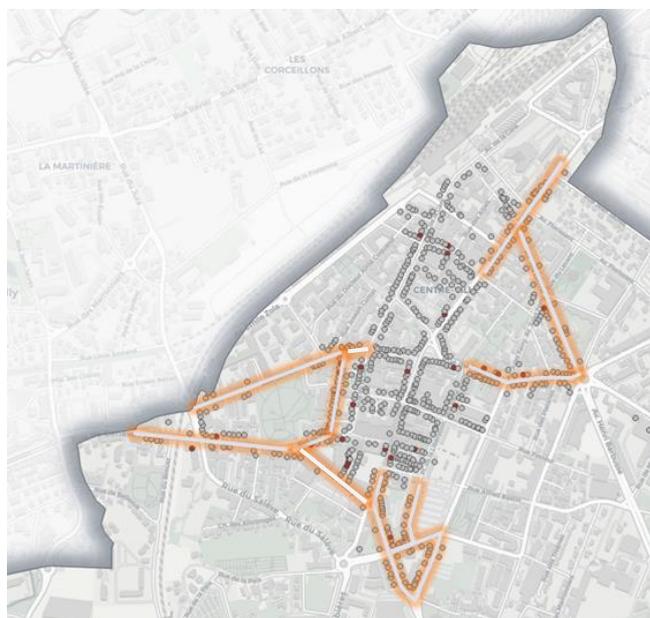


- Rue de la Gare
- Rue du Commerce
- Rue des Vétérans
- Place JJ Rousseau
- Place de l'Hôtel de Ville
- Passage Jean Moulin
- Passage Bleu
- Rue Fernand David (de l'avenue de la République à l'avenue Alfred Bastin)
- Avenue Alfred Bastin (de la rue Fernand David à la rue Charles Dupraz)
- Rue de la Libération
- Avenue de la République
- Avenue Pasteur (de la rue du Commerce à l'avenue Jules Ferry)
- Rue René Blanc
- Rue Paul Bert
- Rue des Voiron
- Place Deffaugt
- Rue du Mont Blanc
- Rue du Faucigny (de la place Deffaugt à la rue René Blanc)
- Rue du Chablais (de la place Deffaugt à la rue Adolphe Magnin)
- Chablais Parc

Le cœur de ville d'Annemasse est relativement petit et comprend plusieurs rues et places qui reflètent son caractère ancien et attractif. Les rues qui composent ce périmètre représentent 37% de l'offre commerciale globale du centre-ville et dénombrent 218 cellules commerciales dont 36 locaux vacants. Ce secteur a connu 8 mutations sur les 12 derniers mois.

Ce secteur est caractérisé par une mixité d'activités marchandes aussi bien en commerce de détail que de destination, avec à la fois des enseignes nationales et la présence de plusieurs indépendants. Toutefois, ce secteur est particulièrement impacté par la crise nationale du textile et des achats en ligne, puisque 23% de l'offre est constituée par de l'équipement à la personne. Ces linéaires marchands privilégiés sont également concernés par une difficulté à maîtriser les loyers commerciaux. Enfin, leur commercialité va être impactée par les travaux de la piétonisation et du prolongement du tramway.

3.2.2 Le secteur du centre-ville élargi :



Liste des rues concernées :

▪ Secteur Ouest :

- Rue du Parc (jusqu'à la rue de la Gare)
- Rue de Genève (jusqu'à la rue de la Gare)
- Rue Adrien Ligué
- Rue du Clos Fleury

▪ Secteur Sud :

- Rue Fernand David (de l'avenue Alfred Bastin à la Place Môtet)
- Rue des Amoureux (de l'avenue Jules Ferry à la rue Marc Courriard)
- Avenue Jules Ferry (de la rue Marc Courriard à la rue des Amoureux)
- Rue Marc Courriard
- Rue Charles Dupraz

▪ Secteur Nord-Est :

- Rue du Chablais (à partir de la rue Adolphe Magnin)
- Avenue du Giffre
- Rue du Faucigny (de la rue René Blanc à la place de l'Etoile)

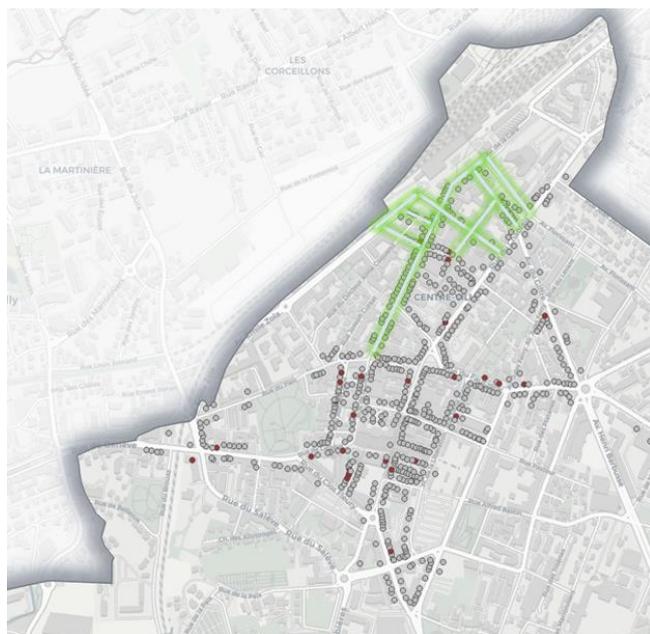
Le centre-ville élargi est relativement étendu et est marqué par une forte diversité d'activités composée majoritairement d'indépendants. Les rues qui composent ce périmètre représentent 260 locaux, soit 44% de l'offre globale du centre-ville dont 34 locaux sont vacants. Ce secteur a connu 11 mutations au cours des 8 derniers mois.

Ce secteur comprend certaines rues commerçantes historiques ainsi que des rues adjacentes un peu moins commerçantes et présentant plusieurs signaux de fragilité :

- Augmentation de la vacance commerciale et de services non-marchands,
- Mutation de certains linéaires vers des activités de restauration rapide (snack...) ou des commerces communautaires.

De plus, certaines rues vont être impactées par les travaux du prolongement de la ligne de tramway (rue du Parc, rue des Voirons, rue du Faucigny).

3.2.3 Le secteur de la gare :



Liste des rues concernées :

- Avenue de la gare
- Rue du Môle
- Rue des Alpes
- Rue du Dr Favre
- Rue du Dr Baud
- Rue de la Faucille
- Rue du Jura
- Avenue Emile Zola (de la rue du Jura à la rue du Môle)
- Esplanade F. Mitterrand

Le secteur de la gare est en pleine mutation avec les projets liés à la ZAC Etoile Annemasse-Genève. Il représente 20% de l'offre commerciale globale du centre-ville et dénombre 138 cellules commerciales. L'analyse de la répartition des activités montre un taux de commercialité très faible (61%) qui s'explique en grande partie par un taux de vacance élevé (21% contre 12% au national) et une part importante de services non-marchands (24%) et de services commerciaux (13%)

Cette surreprésentation s'oppose à la faible part de commerces de détail à forte valeur d'animation : les activités alimentaires ne représentent que 6 % des cellules commerciales et l'offre d'équipement de la maison ou de la personne est quasiment absente sur ce linéaire (respectivement 6 % et 3 % de l'offre). Le secteur est marqué par un important taux de cafés, hôtels et restaurants (21%), majoritairement représentés par des activités de vente à emporter et de restauration rapide qui répondent à des besoins en lien avec ce pôle d'échanges, zone de passage et de courtes attentes.

Ce manque de locomotives, de lieux de convivialité et d'activités génératrices de flux, témoignent la perte de vitesse de ce secteur pourtant stratégique puisqu'il permet la jonction entre la gare d'Annemasse et le cœur marchand principal.

3.2.4. Les secteurs de quartier (Livron, Perrier, Château Rouge et Romagny)

	Quartier Perrier	Quartier Château Rouge	Quartier Livron	Quartier Romagny
Alimentaire	2	5	2	1
Café, restaurant	3	3	1	1
Hygiène et santé	1	1	1	0
Services marchands	5	3	0	2
Services non marchands	0	1	1	0
Culture- Loisirs	1	1	1	0
Loisirs marchands	0	1	0	0
Santé	0	1	0	0
Vacant	6	0	0	0
Totaux	18	16	6	4

Repérage d'AID en août 2023

Les polarités commerciales de quartier contribuent à la diversité économique en offrant une variété de produits et de services aux habitants locaux. Cela crée un écosystème commercial dynamique en cœur de quartier qui permet de répondre aux besoins du quotidien. En intégrant ces secteurs dans le périmètre de sauvegarde, cela permet d'assurer le maintien de l'offre de proximité et d'anticiper les mutations à venir.

4. DETERMINATION DU PERIMETRE DE SAUVEGARDE

4.1. Les éléments de justification à la délimitation du périmètre de sauvegarde

Au vu du diagnostic commercial réalisé par AID, de la dynamique commerciale du centre-ville d'Annemasse et des projets d'aménagement en cours, les Élus d'Annemasse souhaitent mettre en place un périmètre de sauvegarde afin de :

Secteur du cœur de ville

- Maintenir une mixité d'activités marchandes (commerce de détail et de destination)
- Anticiper les potentielles mutations commerciales liées à la forte représentation d'activités dans le secteur de l'équipement de la personne (compte tenu de la crise nationale du textile et la progression du e-commerce)

- Anticiper l'impact des projets d'aménagement d'espaces publics (notamment piétonnisation et prolongement du tramway) sur la composition de l'offre marchande

Secteur du centre-ville élargi

- Limiter la tertiarisation et la spécialisation de certaines rues stratégiques (concentration d'activités de services, d'activités de restauration rapide et/ou de commerces communautaires) pour recréer un parcours marchand dynamique et attractif
- Résorber la vacance commerciale sur les emplacements premium
- Anticiper l'impact des projets d'aménagement d'espaces publics (notamment piétonnisation et prolongement du tramway) sur la composition de l'offre marchande

Secteur de la gare

- Limiter la tertiarisation et la spécialisation de certaines rues stratégiques (concentration d'activités de services, d'activités de restauration rapide et/ou de commerces communautaires) pour recréer un parcours marchand dynamique et attractif
- Créer une continuité de déambulation entre le centre-ville historique et le pôle gare

Secteur des polarités de quartier

- Maintenir la densité et la diversité de l'offre marchande des polarités de quartier
- Consolider l'offre des quartiers du Perrier et de Château Rouge et pérenniser l'offre des quartiers du Livron et de Romagny

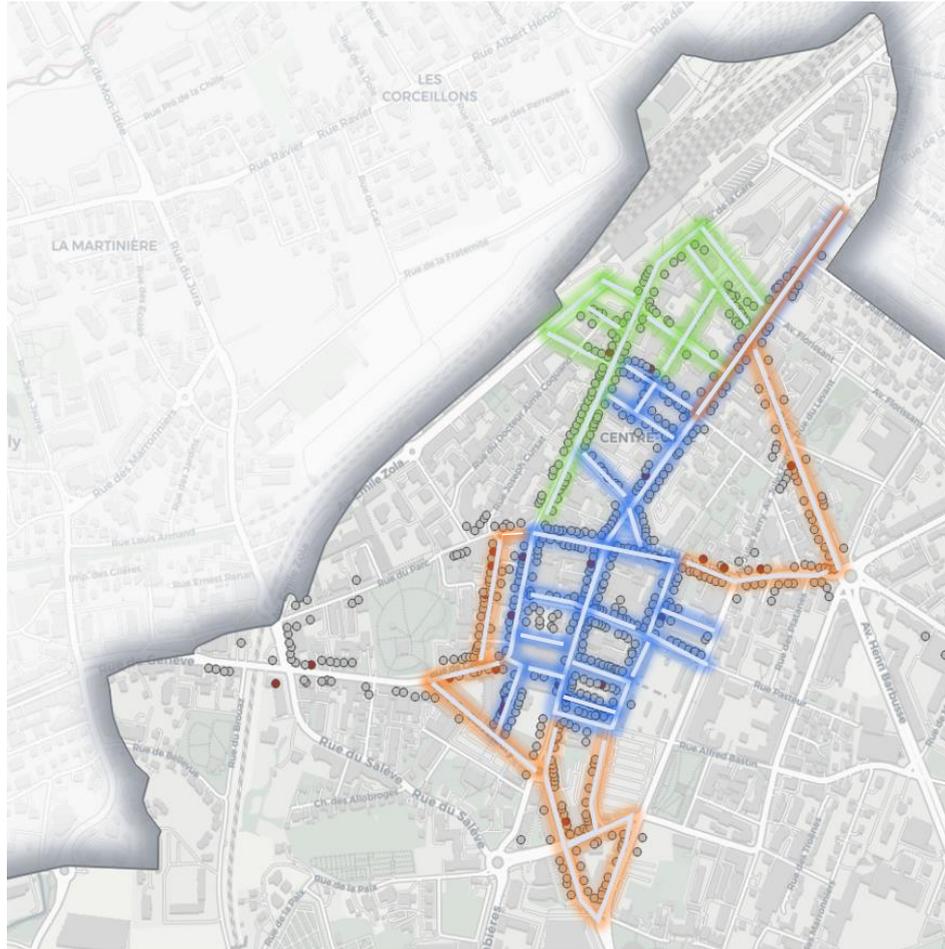
L'objectif de la délimitation de ce périmètre de sauvegarde est de conforter la vocation commerciale de la centralité en maintenant un équilibre entre les secteurs à enjeux (cœur de ville et centre-ville élargi = commerces de proximité ; pôle gare = commerces de flux) tout en gardant une desserte pour les polarités de quartier afin de répondre aux besoins du quotidien des habitants.

4.2 Le périmètre de sauvegarde proposé

A l'issue du diagnostic commercial réalisé par AID, certaines rues n'ont pas été retenues dans le périmètre proposé, et notamment certaines artères faisant partie du secteur du centre-ville élargi

A titre d'exemple, les rues du Parc et de Genève ont été exclues du périmètre car elles ne présentent pas d'enjeux majeurs sur le volet commercial car elles sont trop éloignées du linéaire marchand principal.

A l'inverse, certaines artères telles que les rues Adrien Ligué, Charles Dupraz ou du Faucigny présentent un intérêt à être intégrées au périmètre car elles permettent de rejoindre des générateurs de flux.



Périmètre de sauvegarde proposé

Source : Expertise AID

Conformément aux attendus règlementaires, la liste des rues et parcelles incluses dans le périmètre de sauvegarde sera la suivante :

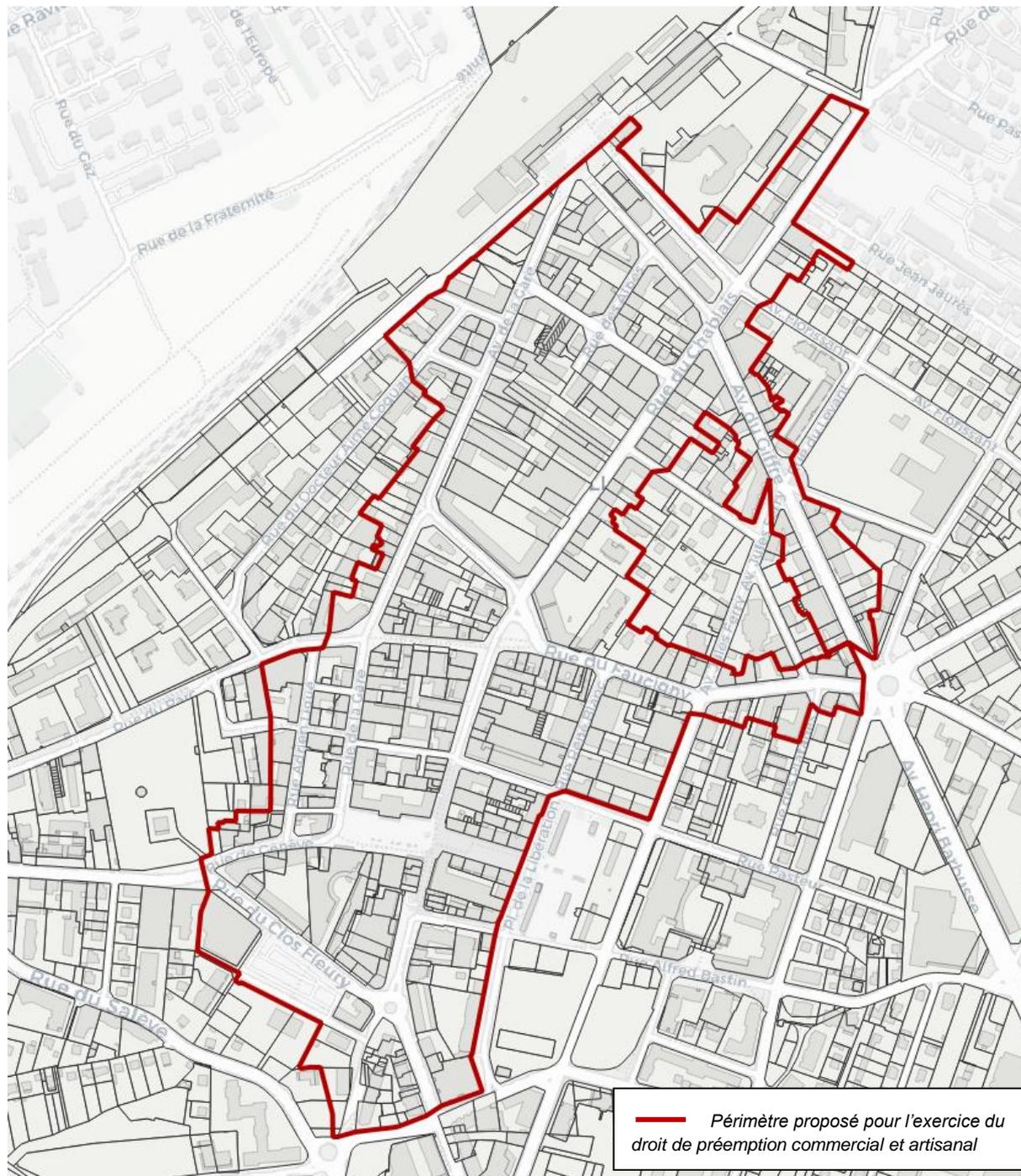
■ Secteur du cœur de ville :

- Rue de la Gare
- Rue du Commerce
- Rue des Vétérans
- Place JJ Rousseau
- Place de l'Hôtel de Ville
- Passage Jean Moulin
- Passage Bleu
- Rue Fernand David (de l'avenue de la République à l'avenue Alfred Bastin)
- Avenue Alfred Bastin (de la rue Fernand David à la rue Charles Dupraz)
- Rue de la Libération
- Avenue de la République
- Avenue Pasteur (de la rue du Commerce à l'avenue Jules Ferry)
- Rue René Blanc

- Rue Paul Bert
- Rue des Voirons
- Place Deffaugt
- Rue du Mont Blanc
- Rue du Faucigny (de la place Deffaugt à la rue René Blanc)
- Rue du Chablais (de la place Deffaugt à la rue Adolphe Magnin)
- Chablais Parc
- Secteur du centre-ville élargi :
 - Secteur Ouest :
 - Rue du Parc (de la rue Adrien Ligué à la rue de la Gare)
 - Rue de Genève (de la rue du Clos Fleury à la rue de la Gare)
 - Rue Adrien Ligué
 - Secteur Sud :
 - Rue du Clos Fleury
 - Rue Fernand David (de l'avenue Alfred Bastin à la Place Môtret)
 - Rue des Amoureux (de l'avenue Jules Ferry à la rue Marc Courriard)
 - Avenue Jules Ferry (de la rue Marc Courriard à la rue des Amoureux)
 - Rue Marc Courriard
 - Rue Charles Dupraz
 - Secteur Nord-Est :
 - Rue du Chablais (à partir de la Rue Adolphe Magnin)
 - Rue du Faucigny (de la rue René Blanc à la place de l'Etoile)
 - Avenue du Giffre
- Secteur de la gare :
 - Avenue de la Gare
 - Rue du Môle
 - Rue des Alpes
 - Rue du Dr Favre
 - Rue du Dr Baud
 - Rue de la Faucille
 - Rue du Jura
 - Avenue Emile Zola (de la rue du Jura à la rue du Môle)
 - Esplanade François Mitterrand
- Secteur des polarités de quartiers :
 - Quartier du Livron
 - Quartier de Romagny
 - Quartier de Château Rouge
 - Quartier du Perrier – incluant l'Avenue de Verdun (de la rue du Buet à l'avenue du Léman)

La mise en œuvre du droit de préemption commercial et artisanal pourra s'appliquer sur l'ensemble des secteurs détaillés ci-dessus dans la commune d'Annemasse.

Le périmètre du secteur du cœur et du centre-ville élargi



Les adresses :

15 R D'ETREMBIERES
13 R D'ETREMBIERES
14 R MARC COURRIARD
9 R MARC COURRIARD
11 R D'ETREMBIERES
9 R D'ETREMBIERES
10 R MARC COURRIARD
8 R MARC COURRIARD

7 R D'ETREMBIERES
5 R D'ETREMBIERES
3 R D'ETREMBIERES
1 R DU 8 MAI
4 R DU 8 MAI
3 R DU 8 MAI
4 R DU CLOS FLEURY
1 R DU CLOS FLEURY
1 PLACE DU CLOS FLEURY
2 R DU CLOS FLEURY
4 R D'ETREMBIERES
2 R D'ETREMBIERES
25 R D'ETREMBIERES
1 R D'ETREMBIERES
9001 PLACE ALEXANDRE MORET
20 R FERNAND DAVID
14 R FERNAND DAVID
2 R MARC COURRIARD
4 R MARC COURRIARD
13 R FERNAND DAVID
6 R MARC COURRIARD
1 PLACE ALEXANDRE MORET
3 PLACE ALEXANDRE MORET
11 R FERNAND DAVID
9 R FERNAND DAVID
5 R MARC COURRIARD
3 R MARC COURRIARD
8 R D'ETREMBIERES
2 IMP DU HUIT MAI
2 R DU 8 MAI
4 PLACE DU CLOS FLEURY
12 R ALFRED BASTIN
4 R ALFRED BASTIN
2 BIS R ALFRED BASTIN
2 R ALFRED BASTIN
9 R ALFRED BASTIN
7 R ALFRED BASTIN
5 R ALFRED BASTIN
3 R ALFRED BASTIN
3 B R ALFRED BASTIN
50 R ALFRED BASTIN
1 R ALFRED BASTIN
5 B R FERNAND DAVID
8 R FERNAND DAVID
1 A R ALFRED BASTIN
5 R FERNAND DAVID
5 C R FERNAND DAVID
4 R FERNAND DAVID
7 R FERNAND DAVID
6 R FERNAND DAVID
3 R FERNAND DAVID
5 A R FERNAND DAVID
10 R FERNAND DAVID
12 R FERNAND DAVID
3 A R ALFRED BASTIN
9001 GAL CENTRALE
9002 GAL CENTRALE

6 PLACE DU CLOS FLEURY
2 PLACE DU CLOS FLEURY
20 R DU CLOS FLEURY
7 R DE GENEVE
5 R DE GENEVE
3 R DE GENEVE
10 R DE GENEVE
2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
1 R DE GENEVE
8 R DE GENEVE
2 R DE GENEVE
1 R ADRIEN LIGUE
1 BIS R ADRIEN LIGUE
2 R ADRIEN LIGUE
3 BIS R ADRIEN LIGUE
1 R DE LA GARE
4 R ADRIEN LIGUE
3 R DE LA GARE
3 R ADRIEN LIGUE
12 R DU CLOS FLEURY
6 R DU CLOS FLEURY
7 PAS JEAN MOULIN
3 PAS JEAN MOULIN
2 PAS JEAN MOULIN
6 BIS PAS JEAN MOULIN
6 PAS JEAN MOULIN
4 PAS JEAN MOULIN
8 PAS JEAN MOULIN
5 PAS JEAN MOULIN
5 R DU CLOS FLEURY
17 R DU CLOS FLEURY
14 R DU CLOS FLEURY
16 R DU CLOS FLEURY
18 R DU CLOS FLEURY
9 R DE GENEVE
5 B R DE GENEVE
6 R DE GENEVE
4 AV DE LA REPUBLIQUE
5 AV DE LA REPUBLIQUE
4 AV PASTEUR
3 AV PASTEUR
6 AV DE LA REPUBLIQUE
7 AV DE LA REPUBLIQUE
4 A AV PASTEUR
6 AV PASTEUR
8 AV DE LA REPUBLIQUE
5 AV PASTEUR
9 AV DE LA REPUBLIQUE
8 AV PASTEUR
7 AV PASTEUR
11 R PAUL BERT
10 R PAUL BERT
8 R PAUL BERT
3 A R RENE BLANC
9001 R RENE BLANC
1 R RENE BLANC
10 AV PASTEUR

3 R RENE BLANC
4 R RENE BLANC
5 K PLACE DE LA LIBERATION
7 BIS PLACE DE LA LIBERATION
5 E PLACE DE LA LIBERATION
5 R PAUL BERT
6 R PAUL BERT
3 R PAUL BERT
4 R PAUL BERT
18 R DU FAUCIGNY
18 A R DU FAUCIGNY
2 R PAUL BERT
1 R PAUL BERT
11 R DU FAUCIGNY
20 R DU FAUCIGNY
20 A R DU FAUCIGNY
13 R DU FAUCIGNY
13 A R DU FAUCIGNY
22 R DU FAUCIGNY
15 R DU FAUCIGNY
15 AV JULES FERRY
14 AV JULES FERRY
17 AV JULES FERRY
16 AV JULES FERRY
17 R DU FAUCIGNY
24 R DU FAUCIGNY
26 R DU FAUCIGNY
32 BIS R DU FAUCIGNY
32 BIS IMP DU FAUCIGNY
1 R DES PLATANES
32 R DU FAUCIGNY
38 R DU FAUCIGNY
36 R DU FAUCIGNY
34 R DU FAUCIGNY
23 R DU FAUCIGNY
25 R DU FAUCIGNY
29 R DU FAUCIGNY
27 R DU FAUCIGNY
13 R MADAME FLEUTET
31 R DU FAUCIGNY
19 R DU FAUCIGNY
32 TER R DU FAUCIGNY
28 R DU FAUCIGNY
35 AV DU GIFFRE
33 AV DU GIFFRE
14 BIS R DU COMMERCE
14 R DU COMMERCE
6 R DE LA GARE
9 R DU COMMERCE
16 R DU COMMERCE
8 R DE LA GARE
18 R DU COMMERCE
13 R DU COMMERCE
10 R DE LA GARE
20 R DU COMMERCE
12 R DE LA GARE
22 BIS R DU COMMERCE

14 R DE LA GARE
22 R DU COMMERCE
15 R DU COMMERCE
24 R DU COMMERCE
16 R DE LA GARE
10 R DES VOIRONS
8 R DES VOIRONS
6 R DES VOIRONS
2 B R DES VOIRONS
4 R DES VOIRONS
11 R DES VOIRONS
2 R DES VOIRONS
9 R DES VOIRONS
7 R DES VOIRONS
5 R DES VOIRONS
1 R DES VOIRONS
3 R DES VOIRONS
11 R DU COMMERCE
13 BIS R DU COMMERCE
3 B PLACE JEAN DEFFAUGT
20 A R DU COMMERCE
10 PLACE JEAN DEFFAUGT
8 PLACE JEAN DEFFAUGT
1 R DU CHABLAIS
2 R DU CHABLAIS
5 R DU CHABLAIS
4 R DU CHABLAIS
6 R DU CHABLAIS
8 TER R DU FAUCIGNY
8 R DU CHABLAIS
8 A R DU CHABLAIS
11 R DU CHABLAIS
8 BIS R DU FAUCIGNY
10 R DU CHABLAIS
12 R DU FAUCIGNY
5 R DU FAUCIGNY
14 R DU FAUCIGNY
16 R DU FAUCIGNY
9 R DU FAUCIGNY
5 R RENE BLANC
8 R RENE BLANC
6 R RENE BLANC
5 ALL DU CLOS
3 ALL DU CLOS
1 ALL DU CLOS
8 T R DU FAUCIGNY
8 R DU FAUCIGNY
6 R DU FAUCIGNY
4 R DU FAUCIGNY
8 B R DU FAUCIGNY
3 R DU FAUCIGNY
2 R DU FAUCIGNY
1 R DU FAUCIGNY
2 PL ANTOINE LUMIERE
6 PL ANTOINE LUMIERE
4 PL ANTOINE LUMIERE
4 ALL LUCHINO VISCONTI

2 ALL LUCHINO VISCONTI
7 R DU CHABLAIS
9 R DU CHABLAIS
3 R DU CHABLAIS
2 ALL ANNIE GIRARDOT
1 ALL ANNIE GIRARDOT
15 R ADRIEN LIGUE
1 R DU PARC
15 R DE LA GARE
1 PLACE DE LA POSTE
36 AV DU GIFFRE
34 AV DU GIFFRE
32 AV DU GIFFRE
31 AV DU GIFFRE
29 AV DU GIFFRE
30 AV DU GIFFRE
27 AV DU GIFFRE
28 AV DU GIFFRE
25 AV DU GIFFRE
26 AV DU GIFFRE
24 AV DU GIFFRE
22 AV DU GIFFRE
19 AV DU GIFFRE
19 BIS AV DU GIFFRE
20 AV DU GIFFRE
17 AV DU GIFFRE
18 AV DU GIFFRE
16 AV DU GIFFRE
15 AV DU GIFFRE
34 AV JULES FERRY
18 AV DE LA GARE
18 BIS AV DE LA GARE
22 A AV DE LA GARE
22 C AV DE LA GARE
22 D AV DE LA GARE
20 AV DE LA GARE
17 AV DE LA GARE
18 C AV DE LA GARE
22 F AV DE LA GARE
22 B AV DE LA GARE
22 E AV DE LA GARE
22 AV DE LA GARE
19 AV DE LA GARE
2 R DU MONT BLANC
4 R DU MONT BLANC
1 R DU MONT BLANC
26 R DE LA GARE
23 A AV DE LA GARE
6 R DU MONT BLANC
25 AV DE LA GARE
8 R DU MONT BLANC
29 AV DE LA GARE
10 R DU MONT BLANC
26 AV DE LA GARE
23 AV DE LA GARE
24 AV DE LA GARE
31 AV DE LA GARE

21 B AV DE LA GARE
28 AV DE LA GARE
21 AV DE LA GARE
27 AV DE LA GARE
3 PLACE JEAN DEFFAUGT
9 PLACE JEAN DEFFAUGT
14 AV DU GIFFRE
13 AV DU GIFFRE
11 AV DU GIFFRE
12 AV DU GIFFRE
10 AV DU GIFFRE
9 AV DU GIFFRE
8 AV DU GIFFRE
7 AV DU GIFFRE
5 E AV DU GIFFRE
5 D AV DU GIFFRE
6 AV DU GIFFRE
7 B AV DU GIFFRE
7 C AV DU GIFFRE
7 A AV DU GIFFRE
5 C AV DU GIFFRE
5 AV DU GIFFRE
5 A AV DU GIFFRE
5 B AV DU GIFFRE
5 BIS AV DU GIFFRE
28 R DU CHABLAIS
4 AV DU GIFFRE
30 R DU CHABLAIS
3 AV DU GIFFRE
31 R DU MOLE
33 R DU CHABLAIS
2 AV DU GIFFRE
35 R DU CHABLAIS
1 AV DU GIFFRE
37 R DU CHABLAIS
32 R DU CHABLAIS
33 AV DE LA GARE
35 AV DE LA GARE
32 AV DE LA GARE
37 AV DE LA GARE
39 AV DE LA GARE
34 AV DE LA GARE
41 AV DE LA GARE
45 B AV DE LA GARE
43 AV DE LA GARE
36 AV DE LA GARE
45 AV DE LA GARE
38 AV DE LA GARE
5 ALL ANNIE GIRARDOT
7 ALL ANNIE GIRARDOT
8 ALL ANNIE GIRARDOT
9 ALL ANNIE GIRARDOT
3 ALL ANNIE GIRARDOT
4 ALL ANNIE GIRARDOT
6 ALL ANNIE GIRARDOT
11 ALL ANNIE GIRARDOT
10 ALL ANNIE GIRARDOT

12 R DU CHABLAIS
12 A R DU CHABLAIS
13 R DU CHABLAIS
12 B R DU CHABLAIS
12 BIS R DU CHABLAIS
14 R DU CHABLAIS
15 R DU CHABLAIS
5 R ADOLPHE MAGNIN
17 R DU CHABLAIS
16 R DU CHABLAIS
2 R ADOLPHE MAGNIN
19 R DU CHABLAIS
21 R DU CHABLAIS
18 R DU CHABLAIS
8 ALL FRANCOIS TRUFFAUT
25 R DU CHABLAIS
20 R DU CHABLAIS
27 R DU CHABLAIS
22 R DU CHABLAIS
25 A R DU CHABLAIS
24 R DU CHABLAIS
29 R DU CHABLAIS
26 R DU CHABLAIS
31 R DU CHABLAIS
23 R DU CHABLAIS
47 AV DE LA GARE
40 AV DE LA GARE
49 AV DE LA GARE
42 AV DE LA GARE
44 AV DE LA GARE
1 R DU JURA
32 R DU DOCTEUR COQUAND
46 AV DE LA GARE
2 R DU JURA
3 R DU JURA
51 AV DE LA GARE
4 R DU JURA
48 AV DE LA GARE
50 A AV DE LA GARE
53 AV DE LA GARE
50 AV DE LA GARE
41 R DU DOCTEUR COQUAND
55 AV DE LA GARE
38 R DU DOCTEUR COQUAND
52 AV DE LA GARE
1 R DE LA FAUCILLE
43 R DU DOCTEUR COQUAND
40 R DU DOCTEUR COQUAND
2 R DE LA FAUCILLE
57 AV DE LA GARE
4 B R DE LA FAUCILLE
4 R DE LA FAUCILLE
3 R DE LA FAUCILLE
30 AV DE LA GARE
42 BIS AV DE LA GARE
33 R DE LA REPUBLIQUE
31 R DE LA REPUBLIQUE

55 R DU CHABLAIS
27 R DE LA REPUBLIQUE
29 R DE LA REPUBLIQUE
53 R DU CHABLAIS
49 R DU CHABLAIS
47 R DU CHABLAIS
59 R DU CHABLAIS
51 R DU CHABLAIS
10 ALL SIMONE SIGNORET
8 ALL SIMONE SIGNORET
14 R DES ALPES
6 B R DU MOLE
11 R DU MOLE
6 BIS R DU MOLE
6 R DU MOLE
9 R DES ALPES
4 R DU MOLE
7 R DU MOLE
2 R DU MOLE
5 R DU MOLE
7 R DES ALPES
54 AV DE LA GARE
6 R DES ALPES
3 R DU MOLE
5 R DES ALPES
1 R DU MOLE
7 PL ANTOINE LUMIERE
8 PL ANTOINE LUMIERE
12 B R DES ALPES
12 R DES ALPES
12 BIS R DES ALPES
13 B R DES ALPES
5 ALL FRANCOIS TRUFFAUT
2 ALL FRANCOIS TRUFFAUT
34 R DU CHABLAIS
39 R DU CHABLAIS
1 R DU DOCTEUR FAVRE
2 AV FLORISSANT
1 BIS R DU DOCTEUR FAVRE
3 A R DU DOCTEUR FAVRE
1 AV FLORISSANT
2 R DU DOCTEUR FAVRE
2 BIS R DU DOCTEUR FAVRE
3 R DU DOCTEUR FAVRE
42 R DU CHABLAIS
41 R DU CHABLAIS
46 R DU CHABLAIS
43 R DU CHABLAIS
48 R DU CHABLAIS
45 R DU CHABLAIS
2 R DU DOCTEUR FRANCIS BAUD
45 A R DU CHABLAIS
44 R DU CHABLAIS
2 AV DE LA REPUBLIQUE
12 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
10 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
6 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

1 AV DE LA REPUBLIQUE
1 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
3 A AV DE LA REPUBLIQUE
3 AV DE LA REPUBLIQUE
2 R DU COMMERCE
4 R DU COMMERCE
17 R DU COMMERCE
6 R DU COMMERCE
1 R DU COMMERCE
51 R DE LA GARE
5 A R DE LA GARE
1 BIS R DU COMMERCE
8 R DU COMMERCE
2 R DE LA GARE
3 R DU COMMERCE
5 R DE LA GARE
10 R DU COMMERCE
10 R DES VETERANS
2 AV PASTEUR
5 B R DE LA GARE
5 R DU COMMERCE
12 R DES VETERANS
2 PLACE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
4 R DE LA GARE
3 R DES VETERANS
7 R DE LA GARE
12 R DU COMMERCE
7 R DU COMMERCE
1 R DES VETERANS
9001 R DU COMMERCE
9002 R DU COMMERCE
4 PLACE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
7 PLACE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
6 PLACE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
8 PLACE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
10 PLACE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
3 PLACE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
14 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
8 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
4 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
1 PAS JEAN MOULIN
16 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
2 R FERNAND DAVID
1 R FERNAND DAVID
5 PLACE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
1 PLACE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
5 C PLACE DE LA LIBERATION
1 PLACE JEAN DEFFAUGT
5 D PLACE DE LA LIBERATION
5 F PLACE DE LA LIBERATION
5 PLACE JEAN DEFFAUGT
5 H PLACE DE LA LIBERATION
7 PLACE JEAN DEFFAUGT
5 I PLACE DE LA LIBERATION
2 PLACE JEAN DEFFAUGT
5 J PLACE DE LA LIBERATION
5 G PLACE DE LA LIBERATION

4 PLACE JEAN DEFFAUGT
5 A PLACE DE LA LIBERATION
6 PLACE JEAN DEFFAUGT
7 PLACE DE LA LIBERATION
5 R ADRIEN LIGUE
6 R ADRIEN LIGUE
7 R ADRIEN LIGUE
8 R ADRIEN LIGUE
7 B R DE LA GARE
9 R ADRIEN LIGUE
10 R ADRIEN LIGUE
1 R MOLIERE
3 R MOLIERE
2 R MOLIERE
9 R DE LA GARE
12 R ADRIEN LIGUE
11 R ADRIEN LIGUE
11 R DE LA GARE
13 R ADRIEN LIGUE
14 R ADRIEN LIGUE
2 R ALBERT MONTFORT
1 R ALBERT MONTFORT
13 R DE LA GARE
4 R DES ALPES
1 R DES ALPES
5 R DU DOCTEUR FAVRE
2 R DES ALPES
4 BIS R DU DOCTEUR FAVRE
23 R DES ALPES
61 AV DE LA GARE
4 R DU DOCTEUR FAVRE
58 AV DE LA GARE
63 AV DE LA GARE
6 R DU DOCTEUR FAVRE
7 R DU DOCTEUR FAVRE
60 AV DE LA GARE
65 AV DE LA GARE
8 R DU DOCTEUR FAVRE
62 AV DE LA GARE
9 R DU DOCTEUR FAVRE
64 AV DE LA GARE
67 AV DE LA GARE
10 R DU DOCTEUR FAVRE
9 B R DU DOCTEUR FAVRE
11 R DU DOCTEUR FAVRE
13 R DU DOCTEUR FAVRE
4 R DU DOCTEUR FRANCIS BAUD
68 AV DE LA GARE
14 R DU DOCTEUR FAVRE
15 R DU DOCTEUR FAVRE
59 AV DE LA GARE
66 AV DE LA GARE
56 AV DE LA GARE
15 R DES ALPES
4 ALL SIMONE SIGNORET
7 ALL SIMONE SIGNORET
3 ALL SIMONE SIGNORET

2 ALL SIMONE SIGNORET
9 ALL SIMONE SIGNORET
6 ALL SIMONE SIGNORET
5 ALL SIMONE SIGNORET
1 ALL SIMONE SIGNORET
4 ALL FRANCOIS TRUFFAUT
6 ALL FRANCOIS TRUFFAUT
3 ALL FRANCOIS TRUFFAUT
1 ALL FRANCOIS TRUFFAUT
1 ALL LUCHINO VISCONTI
5 ALL LUCHINO VISCONTI
3 ALL LUCHINO VISCONTI
16 R DES ALPES
9 PL ANTOINE LUMIERE
12 R DU MOLE
13 R DES ALPES
133 B R DES ALPES
15 R DU MOLE
10 R DU MOLE
11 R DES ALPES
8 R DU MOLE
13 R DU MOLE

Les parcelles cadastrales :

ID PARCELLE	SECTION	NUMERO
740120000A5484	A	5484
740120000A2891	A	2891
740120000A4316	A	4316
740120000A0024	A	24
740120000A2364	A	2364
740120000A2362	A	2362
740120000A0016	A	16
740120000A2887	A	2887
740120000A2886	A	2886
740120000A2883	A	2883
740120000A4699	A	4699
740120000A4698	A	4698
740120000A5190	A	5190
740120000A5189	A	5189
740120000A5188	A	5188
740120000A5192	A	5192
740120000A5191	A	5191
740120000A3000	A	3000
740120000A3792	A	3792
740120000A3793	A	3793
740120000A2882	A	2882
740120000A2879	A	2879
740120000A2878	A	2878
740120000A3761	A	3761
740120000A2421	A	2421
740120000A2323	A	2323

740120000A0083	A	83
740120000A1880	A	1880
740120000A1879	A	1879
740120000A0084	A	84
740120000A0080	A	80
740120000A0076	A	76
740120000A0073	A	73
740120000A3831	A	3831
740120000A4871	A	4871
740120000A4869	A	4869
740120000A4868	A	4868
740120000A4866	A	4866
740120000A4867	A	4867
740120000A4865	A	4865
740120000A4870	A	4870
740120000A2422	A	2422
740120000A2442	A	2442
740120000A2322	A	2322
740120000A2443	A	2443
740120000A0068	A	68
740120000A0067	A	67
740120000A0066	A	66
740120000A0065	A	65
740120000A3485	A	3485
740120000A2077	A	2077
740120000A2000	A	2000
740120000A0042	A	42
740120000A1982	A	1982
740120000A0040	A	40
740120000A3664	A	3664
740120000A3663	A	3663
740120000A1523	A	1523
740120000A2031	A	2031
740120000A3049	A	3049
740120000A0037	A	37
740120000A1521	A	1521
740120000A4239	A	4239
740120000A0036	A	36
740120000A0035	A	35
740120000A1632	A	1632
740120000A1631	A	1631
740120000A0034	A	34
740120000A0078	A	78
740120000A0077	A	77
740120000A0072	A	72
740120000A0070	A	70
740120000A0033	A	33
740120000A0032	A	32
740120000A0054	A	54
740120000A0053	A	53
740120000A0051	A	51
740120000A0049	A	49
740120000A0048	A	48
740120000A1639	A	1639
740120000A3833	A	3833
740120000A0031	A	31
740120000A4724	A	4724

740120000A5339	A	5339
740120000A5032	A	5032
740120000A5240	A	5240
740120000A5238	A	5238
740120000A5239	A	5239
740120000A5234	A	5234
740120000A5233	A	5233
740120000A5229	A	5229
740120000A5231	A	5231
740120000A5074	A	5074
740120000A5236	A	5236
740120000A5235	A	5235
740120000A5230	A	5230
740120000A5232	A	5232
740120000A5072	A	5072
740120000A5078	A	5078
740120000A5076	A	5076
740120000A5094	A	5094
740120000A5092	A	5092
740120000A5082	A	5082
740120000A5081	A	5081
740120000A5084	A	5084
740120000A5083	A	5083
740120000A5085	A	5085
740120000A5090	A	5090
740120000A5088	A	5088
740120000A5086	A	5086
740120000A5087	A	5087
740120000A5089	A	5089
740120000A5091	A	5091
740120000A5093	A	5093
740120000A5096	A	5096
740120000A5095	A	5095
740120000A5198	A	5198
740120000A5197	A	5197
740120000A5199	A	5199
740120000A5237	A	5237
740120000A4826	A	4826
740120000A2858	A	2858
740120000A2993	A	2993
740120000A2992	A	2992
740120000A1981	A	1981
740120000A1630	A	1630
740120000A1629	A	1629
740120000A1628	A	1628
740120000A1627	A	1627
740120000A1626	A	1626
740120000A1625	A	1625
740120000A1624	A	1624
740120000A0064	A	64
740120000A0063	A	63
740120000A0062	A	62
740120000A0059	A	59
740120000A0058	A	58
740120000A0057	A	57
740120000A0056	A	56
740120000A0047	A	47

740120000A0046	A	46
740120000A2499	A	2499
740120000A3778	A	3778
740120000A4645	A	4645
740120000A4622	A	4622
740120000A4644	A	4644
740120000A4620	A	4620
740120000A4818	A	4818
740120000A4817	A	4817
740120000A4825	A	4825
740120000A5193	A	5193
740120000A5194	A	5194
740120000A5195	A	5195
740120000A5196	A	5196
740120000A5200	A	5200
740120000A5187	A	5187
740120000A5482	A	5482
740120000A5483	A	5483
740120000A0159	A	159
740120000A4348	A	4348
740120000A0152	A	152
740120000A0141	A	141
740120000A0144	A	144
740120000A0145	A	145
740120000A0147	A	147
740120000A0148	A	148
740120000A0149	A	149
740120000A0150	A	150
740120000A0151	A	151
740120000A0153	A	153
740120000A2087	A	2087
740120000A1825	A	1825
740120000A2652	A	2652
740120000A4326	A	4326
740120000A2528	A	2528
740120000A4990	A	4990
740120000A0142	A	142
740120000A0143	A	143
740120000A0200	A	200
740120000A1651	A	1651
740120000A0199	A	199
740120000A1530	A	1530
740120000A1562	A	1562
740120000A0198	A	198
740120000A3734	A	3734
740120000A0197	A	197
740120000A4196	A	4196
740120000A4195	A	4195
740120000A4570	A	4570
740120000A4577	A	4577
740120000A4573	A	4573
740120000A4571	A	4571
740120000A4572	A	4572
740120000A0194	A	194
740120000A4275	A	4275
740120000A4312	A	4312
740120000A3733	A	3733

740120000A4425	A	4425
740120000A4392	A	4392
740120000A4089	A	4089
740120000A1528	A	1528
740120000A0184	A	184
740120000A0185	A	185
740120000A4980	A	4980
740120000A4979	A	4979
740120000A4981	A	4981
740120000A5036	A	5036
740120000A5037	A	5037
740120000A4432	A	4432
740120000A4194	A	4194
740120000A2568	A	2568
740120000A4426	A	4426
740120000A4091	A	4091
740120000A4090	A	4090
740120000A4329	A	4329
740120000A2747	A	2747
740120000A2175	A	2175
740120000A2114	A	2114
740120000A2113	A	2113
740120000A3765	A	3765
740120000A3766	A	3766
740120000A3968	A	3968
740120000A3966	A	3966
740120000A4340	A	4340
740120000A3963	A	3963
740120000A1675	A	1675
740120000A3786	A	3786
740120000A3787	A	3787
740120000A4305	A	4305
740120000A4306	A	4306
740120000A1848	A	1848
740120000A2326	A	2326
740120000A4324	A	4324
740120000A2724	A	2724
740120000A2316	A	2316
740120000A4280	A	4280
740120000A4307	A	4307
740120000A4386	A	4386
740120000A1686	A	1686
740120000A4279	A	4279
740120000A4387	A	4387
740120000A4388	A	4388
740120000A3479	A	3479
740120000A4389	A	4389
740120000A4527	A	4527
740120000A3570	A	3570
740120000A2158	A	2158
740120000A1599	A	1599
740120000A1597	A	1597
740120000A1850	A	1850
740120000A1849	A	1849
740120000A1844	A	1844
740120000A2719	A	2719
740120000A0350	A	350

740120000A0347	A	347
740120000A0346	A	346
740120000A0345	A	345
740120000A0344	A	344
740120000A0343	A	343
740120000A0337	A	337
740120000A0336	A	336
740120000A0335	A	335
740120000A0330	A	330
740120000A4528	A	4528
740120000A4529	A	4529
740120000A4648	A	4648
740120000A2079	A	2079
740120000A1781	A	1781
740120000A2078	A	2078
740120000A2424	A	2424
740120000A2998	A	2998
740120000A1858	A	1858
740120000A1784	A	1784
740120000A2121	A	2121
740120000A2122	A	2122
740120000A2123	A	2123
740120000A2124	A	2124
740120000A2125	A	2125
740120000A2126	A	2126
740120000A2127	A	2127
740120000A2128	A	2128
740120000A1861	A	1861
740120000A4304	A	4304
740120000A1860	A	1860
740120000A1862	A	1862
740120000A1859	A	1859
740120000A2148	A	2148
740120000A1857	A	1857
740120000A3884	A	3884
740120000A4276	A	4276
740120000A1678	A	1678
740120000A3558	A	3558
740120000A4313	A	4313
740120000A1788	A	1788
740120000A2176	A	2176
740120000A2177	A	2177
740120000A1566	A	1566
740120000A3497	A	3497
740120000A2423	A	2423
740120000A4338	A	4338
740120000A3569	A	3569
740120000A1643	A	1643
740120000A1642	A	1642
740120000A3751	A	3751
740120000A2723	A	2723
740120000A2722	A	2722
740120000A2721	A	2721
740120000A2720	A	2720
740120000A3752	A	3752
740120000A0332	A	332
740120000A0331	A	331

740120000A1574	A	1574
740120000A0315	A	315
740120000A0313	A	313
740120000A0312	A	312
740120000A0311	A	311
740120000A0309	A	309
740120000A0308	A	308
740120000A0307	A	307
740120000A0306	A	306
740120000A0305	A	305
740120000A1575	A	1575
740120000A0304	A	304
740120000A0303	A	303
740120000A2017	A	2017
740120000A0270	A	270
740120000A0269	A	269
740120000A0268	A	268
740120000A0267	A	267
740120000A0266	A	266
740120000A2018	A	2018
740120000A0265	A	265
740120000A0263	A	263
740120000A0262	A	262
740120000A0261	A	261
740120000A0260	A	260
740120000A0258	A	258
740120000A0256	A	256
740120000A0254	A	254
740120000A0253	A	253
740120000A0252	A	252
740120000A0251	A	251
740120000A0250	A	250
740120000A0249	A	249
740120000A0248	A	248
740120000A0245	A	245
740120000A0244	A	244
740120000A0242	A	242
740120000A0241	A	241
740120000A0240	A	240
740120000A0238	A	238
740120000A0237	A	237
740120000A0236	A	236
740120000A0233	A	233
740120000A0232	A	232
740120000A0228	A	228
740120000A0227	A	227
740120000A0226	A	226
740120000A0225	A	225
740120000A4607	A	4607
740120000A4632	A	4632
740120000A4646	A	4646
740120000A4647	A	4647
740120000A4731	A	4731
740120000A4732	A	4732
740120000A4965	A	4965
740120000A4966	A	4966
740120000A4967	A	4967

740120000A4968	A	4968
740120000A4969	A	4969
740120000A5009	A	5009
740120000A5010	A	5010
740120000A0321	A	321
740120000A2146	A	2146
740120000A2149	A	2149
740120000A1853	A	1853
740120000A2147	A	2147
740120000A1856	A	1856
740120000A4331	A	4331
740120000A2943	A	2943
740120000A2141	A	2141
740120000A2944	A	2944
740120000A4278	A	4278
740120000A2260	A	2260
740120000A2183	A	2183
740120000A2262	A	2262
740120000A2182	A	2182
740120000A2181	A	2181
740120000A1933	A	1933
740120000A1934	A	1934
740120000A0320	A	320
740120000A0319	A	319
740120000A0318	A	318
740120000A0297	A	297
740120000A2261	A	2261
740120000A0295	A	295
740120000A2184	A	2184
740120000A4581	A	4581
740120000A4580	A	4580
740120000A4970	A	4970
740120000A4277	A	4277
740120000A0283	A	283
740120000A0281	A	281
740120000A0280	A	280
740120000A0279	A	279
740120000A0278	A	278
740120000A0275	A	275
740120000A0272	A	272
740120000A0259	A	259
740120000A2080	A	2080
740120000A2081	A	2081
740120000A4894	A	4894
740120000A4896	A	4896
740120000A4895	A	4895
740120000A5069	A	5069
740120000A5068	A	5068
740120000A5170	A	5170
740120000A5169	A	5169
740120000A0371	A	371
740120000A4411	A	4411
740120000A0487	A	487
740120000A4283	A	4283
740120000A0486	A	486
740120000A0372	A	372
740120000A2192	A	2192

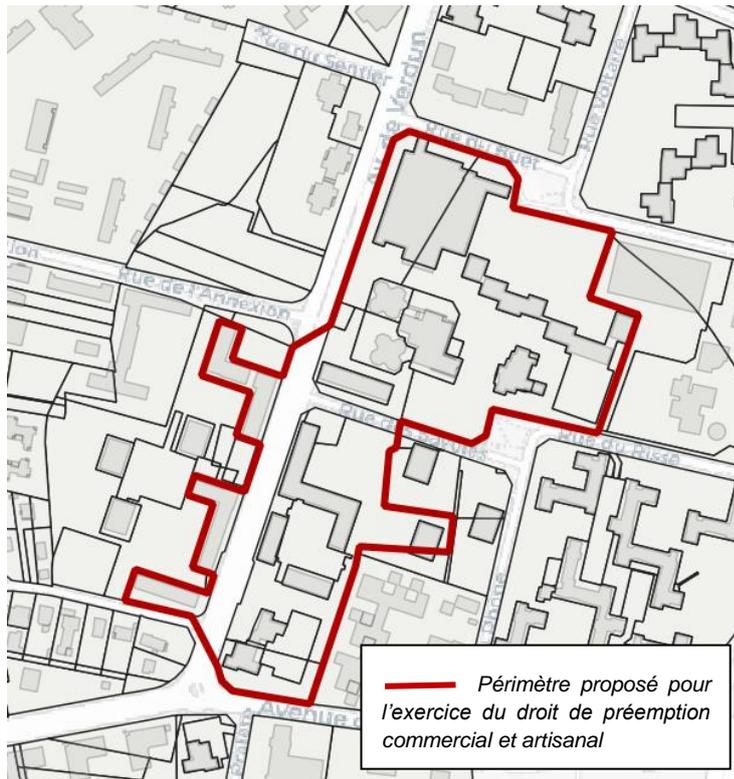
740120000A0484	A	484
740120000A0374	A	374
740120000A3871	A	3871
740120000A3872	A	3872
740120000A0490	A	490
740120000A0375	A	375
740120000A0489	A	489
740120000A2043	A	2043
740120000A0491	A	491
740120000A4395	A	4395
740120000A4394	A	4394
740120000A1576	A	1576
740120000A1965	A	1965
740120000A1966	A	1966
740120000A3900	A	3900
740120000A3899	A	3899
740120000A3794	A	3794
740120000A0369	A	369
740120000A0370	A	370
740120000A4874	A	4874
740120000A4875	A	4875
740120000A4409	A	4409
740120000A4408	A	4408
740120000A0458	A	458
740120000A0462	A	462
740120000A0463	A	463
740120000A0464	A	464
740120000A0469	A	469
740120000A2608	A	2608
740120000A0471	A	471
740120000A4410	A	4410
740120000A0472	A	472
740120000A0473	A	473
740120000A2191	A	2191
740120000A2190	A	2190
740120000A4630	A	4630
740120000A4628	A	4628
740120000A4631	A	4631
740120000A4629	A	4629
740120000A0360	A	360
740120000A0362	A	362
740120000A0476	A	476
740120000A0477	A	477
740120000A0478	A	478
740120000A0483	A	483
740120000A0479	A	479
740120000A0480	A	480
740120000A0481	A	481
740120000A0482	A	482
740120000A2171	A	2171
740120000A2331	A	2331
740120000A2330	A	2330
740120000A0358	A	358
740120000A3795	A	3795
740120000A4332	A	4332
740120000A0367	A	367
740120000A0410	A	410

740120000A1792	A	1792
740120000A3436	A	3436
740120000A3481	A	3481
740120000A3438	A	3438
740120000A3437	A	3437
740120000A3897	A	3897
740120000A2195	A	2195
740120000A0368	A	368
740120000A0388	A	388
740120000A0389	A	389
740120000A0390	A	390
740120000A0391	A	391
740120000A0392	A	392
740120000A0393	A	393
740120000A0399	A	399
740120000A0394	A	394
740120000A0395	A	395
740120000A0397	A	397
740120000A2371	A	2371
740120000A2372	A	2372
740120000A3580	A	3580
740120000A1567	A	1567
740120000A0400	A	400
740120000A1568	A	1568
740120000A0386	A	386
740120000A0402	A	402
740120000A0403	A	403
740120000A4308	A	4308
740120000A0357	A	357
740120000A0359	A	359
740120000A4878	A	4878
740120000A5103	A	5103
740120000A5102	A	5102
740120000A0454	A	454
740120000A0455	A	455
740120000A2189	A	2189
740120000A2188	A	2188
740120000A2187	A	2187
740120000A4948	A	4948
740120000A2976	A	2976
740120000A2975	A	2975
740120000A2194	A	2194
740120000A0396	A	396
740120000A0418	A	418
740120000A2866	A	2866
740120000A2867	A	2867
740120000A4910	A	4910
740120000A4909	A	4909
740120000A4952	A	4952
740120000A1940	A	1940
740120000A0509	A	509
740120000A4492	A	4492
740120000A0510	A	510
740120000A1964	A	1964
740120000A1795	A	1795
740120000A4285	A	4285
740120000A4493	A	4493

740120000A4495	A	4495
740120000A4937	A	4937
740120000A4938	A	4938
740120000A0523	A	523
740120000A4328	A	4328
740120000A3709	A	3709
740120000A4727	A	4727
740120000A3776	A	3776
740120000A3708	A	3708
740120000A2616	A	2616
740120000A2109	A	2109
740120000A2110	A	2110
740120000A2111	A	2111
740120000A2987	A	2987
740120000A2988	A	2988
740120000A2989	A	2989
740120000A2557	A	2557
740120000A2048	A	2048
740120000A0656	A	656
740120000A0659	A	659
740120000A0660	A	660
740120000A0661	A	661
740120000A0662	A	662
740120000A0663	A	663
740120000A0664	A	664
740120000A0665	A	665
740120000A0666	A	666
740120000A0667	A	667
740120000A0668	A	668
740120000A0669	A	669
740120000A0670	A	670
740120000A0671	A	671
740120000A0672	A	672
740120000A0673	A	673
740120000A0674	A	674
740120000A2049	A	2049
740120000A2643	A	2643
740120000A4352	A	4352
740120000A3774	A	3774
740120000A1867	A	1867
740120000A0655	A	655
740120000A4465	A	4465
740120000A4466	A	4466
740120000A5268	A	5268
740120000A4730	A	4730
740120000A4728	A	4728
740120000A4729	A	4729
740120000A3883	A	3883
740120000A3882	A	3882
740120000A1798	A	1798
740120000A1799	A	1799
740120000A1777	A	1777
740120000A1863	A	1863
740120000A1864	A	1864
740120000A2707	A	2707
740120000A2708	A	2708
740120000A0681	A	681

740120000A0685	A	685
740120000A5269	A	5269
740120000A0763	A	763
740120000A3907	A	3907
740120000A4481	A	4481
740120000A4931	A	4931
740120000A1804	A	1804
740120000A5097	A	5097
740120000A2986	A	2986
740120000A4932	A	4932
740120000A2838	A	2838
740120000A1646	A	1646
740120000A1647	A	1647
740120000A1645	A	1645
740120000A2984	A	2984
740120000A3915	A	3915
740120000A3911	A	3911
740120000A4479	A	4479
740120000A0732	A	732
740120000A3920	A	3920
740120000A1911	A	1911
740120000A3908	A	3908
740120000A0727	A	727
740120000A2837	A	2837
740120000A4480	A	4480
740120000A5099	A	5099
740120000A5098	A	5098
740120000A5159	A	5159
740120000A3230	A	3230
740120000A3231	A	3231
740120000A2985	A	2985
740120000A2899	A	2899
740120000A2905	A	2905
740120000A4033	A	4033
740120000A3916	A	3916
740120000A4029	A	4029
740120000A4035	A	4035
740120000A4478	A	4478
740120000A4037	A	4037
740120000A4034	A	4034
740120000A4043	A	4043
740120000A3910	A	3910
740120000A4042	A	4042
740120000A4292	A	4292
740120000A3913	A	3913
740120000A4293	A	4293
740120000A3378	A	3378
740120000A0742	A	742
740120000A0744	A	744
740120000A1912	A	1912
740120000A5161	A	5161
740120000A5160	A	5160
740120000A5164	A	5164
740120000A5162	A	5162
740120000A5163	A	5163
740120000A5321	A	5321
740120000A5322	A	5322

Le périmètre du secteur du Perrier



Les adresses :

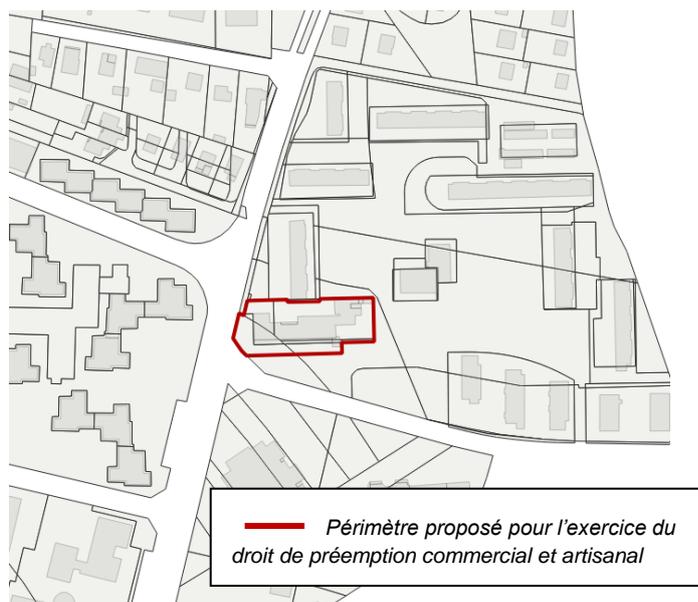
7 PLACE DU JUMELAGE GAGGENAU-ANNEMASSE
1 PLACE DU JUMELAGE GAGGENAU-ANNEMASSE
3 PLACE DU JUMELAGE GAGGENAU-ANNEMASSE
43 AV DE VERDUN
41 AV DE VERDUN
39 AV DE VERDUN
37 AV DE VERDUN
35 AV DE VERDUN
33 AV DE VERDUN
39 B AV DE VERDUN
14 BIS R DES FONTAINES
14 R DES FONTAINES
16 R DES FONTAINES
47 AV DE VERDUN
30 AV DE VERDUN
45 AV DE VERDUN
20 AV DE VERDUN
28 AV DE VERDUN
26 AV DE VERDUN
18 AV DE VERDUN
2 PLACE JEAN JAURES
4 PLACE JEAN JAURES
6 PLACE JEAN JAURES
1 PLACE JEAN JAURES

13 PLACE DU JUMELAGE GAGGENAU-ANNEMASSE
11 PLACE DU JUMELAGE GAGGENAU-ANNEMASSE
9 PLACE DU JUMELAGE GAGGENAU-ANNEMASSE
5 PLACE DU JUMELAGE GAGGENAU-ANNEMASSE
24 AV DE VERDUN
16 AV DE VERDUN
25 AV DE VERDUN
27 AV DE VERDUN
29 AV DE VERDUN
31 AV DE VERDUN
1 R DES SAVOIE
3 R DES SAVOIE
5 R DES SAVOIE
11 R DES SAVOIE
5 BIS R DES SAVOIE
9001 PL DU JUMELAGE GAGGENAU ANNEMASSE
2 PLACE DU JUMELAGE GAGGENAU-ANNEMASSE

Les parcelles cadastrales :

ID PARCELLE	SECTION	NUMERO
740120000B4091	B	4091
740120000B4553	B	4553
740120000B5149	B	5149
740120000B4090	B	4090
740120000B4677	B	4677
740120000B4678	B	4678
740120000B4550	B	4550
740120000B4100	B	4100
740120000B4099	B	4099
740120000B4101	B	4101
740120000B4105	B	4105
740120000B4089	B	4089
740120000B4108	B	4108
740120000B3972	B	3972
740120000B5138	B	5138
740120000B5137	B	5137
740120000B5166	B	5166
740120000B5142	B	5142
740120000B3467	B	3467
740120000B3466	B	3466
740120000B3465	B	3465
740120000B3973	B	3973
740120000B3978	B	3978
740120000B3974	B	3974
740120000B3975	B	3975
740120000B3976	B	3976
740120000B3977	B	3977
740120000B4547	B	4547
740120000B5143	B	5143
740120000B3950	B	3950
740120000B4546	B	4546
740120000B3481	B	3481

Le périmètre du secteur du Livron :



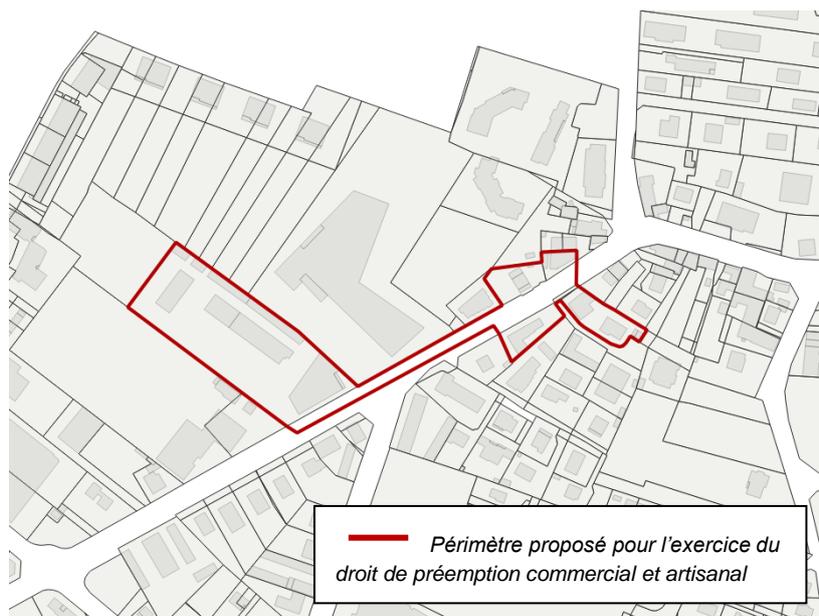
Les adresses :

17 AV MARECHAL LECLERC
17 J AV MARECHAL LECLERC
17 K AV MARECHAL LECLERC

Les parcelles cadastrales :

ID PARCELLE	SECTION	NUMERO
740120000B5882	B	5882
740120000B5854	B	5854
740120000B5890	B	5890
740120000B5883	B	5883
740120000B5888	B	5888
740120000B5887	B	5887
740120000B5886	B	5886
740120000B5889	B	5889

Le périmètre du secteur de Romagny :



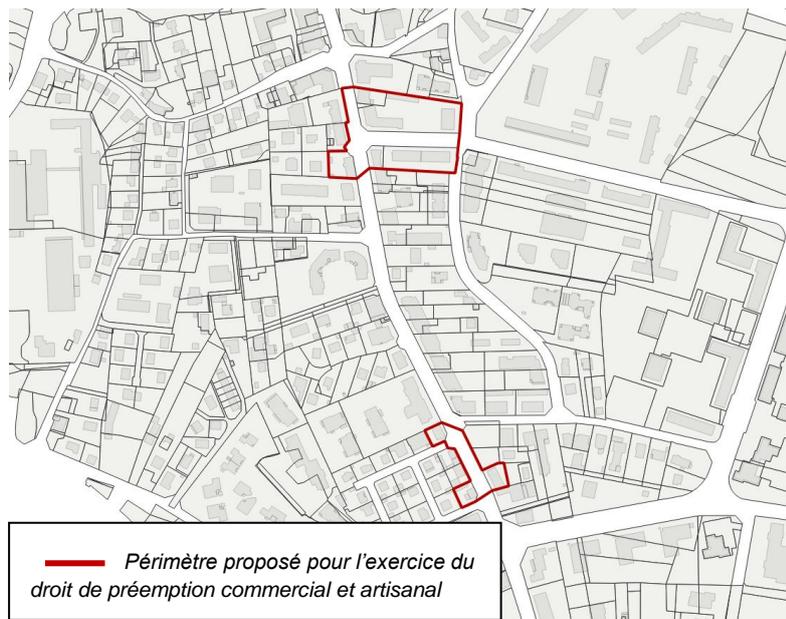
Les adresses :

53 R DE ROMAGNY
55 R DE ROMAGNY
61 BIS R DE ROMAGNY
61 R DE ROMAGNY
50 R DE ROMAGNY
63 R DE ROMAGNY
2 B IMP DES GLYCINES
65 R DE ROMAGNY
52 R DE ROMAGNY
9002 IMP DES GLYCINES
49 R DE ROMAGNY
49 C R DE ROMAGNY
49 B R DE ROMAGNY
49 A R DE ROMAGNY
51 R DE ROMAGNY

Les parcelles cadastrales :

ID PARCELLE	SECTION	NUMERO
740120000B5125	B	5125
740120000B3547	B	3547
740120000B5111	B	5111
740120000B3578	B	3578
740120000B3582	B	3582
740120000B3545	B	3545
740120000B3544	B	3544

Le périmètre du secteur de Château Rouge :



Les adresses :

40 RTE DE BONNEVILLE
41 RTE DE BONNEVILLE
39 RTE DE BONNEVILLE
6 R DE L'ANNEXION
2 R DE L'ANNEXION
38 RTE DE BONNEVILLE
1 R DE L'ANNEXION
33 RTE DE BONNEVILLE
4 R DE L'ANNEXION
74 RTE DE BONNEVILLE
76 RTE DE BONNEVILLE
77 BIS RTE DE BONNEVILLE
78 RTE DE BONNEVILLE
78 BIS RTE DE BONNEVILLE
80 RTE DE BONNEVILLE
77 RTE DE BONNEVILLE
79 RTE DE BONNEVILLE

Les parcelles cadastrales :

ID PARCELLE	SECTION	NUMERO
740120000A2209	A	2209
740120000B1872	B	1872
740120000B1871	B	1871
740120000B5108	B	5108
740120000B1963	B	1963
740120000B1884	B	1884
740120000A2222	A	2222
740120000A2219	A	2219
740120000B1908	B	1908